

Rapport de jury

Concours de recrutement de bibliothécaires

Session 2023

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MINISTÈRE DE LA CULTURE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

*Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Collège bibliothèques, documentation, livre et lecture publique*

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE BIBLIOTHECAIRES

Fonction publique d'État

Concours externe – Concours interne – Concours spécial

Session 2023

Rapport du jury

Par

Pierre-Yves CACHARD

Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR)

Collège Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L)

Président du jury

Carole LETROUIT

Inspectrice générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR)

Collège Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L)

Vice-Présidente du jury

Juin 2023

SOMMAIRE

1. Cadre général du concours de bibliothécaires	- 3 -
1.1. Le cadre réglementaire	- 3 -
1.1.1. Ouverture des concours, nombre de postes.....	- 3 -
1.1.2. Épreuves des concours.....	- 4 -
1.2. L'organisation administrative et le calendrier	- 6 -
1.3. Principales données chiffrées.....	- 7 -
1.3.1. Inscrits, admissibles et admis.....	- 7 -
1.3.2. Résultats et seuils d'admissibilité, d'admission, d'inscription sur liste complémentaire	- 9 -
1.4. Les candidats	- 11 -
1.4.1. La répartition par sexe.....	- 11 -
1.4.2. La répartition par tranche d'âge	- 13 -
1.4.3. La répartition par diplôme	- 16 -
1.4.4. La répartition par profession.....	- 18 -
1.4.5. La répartition par académie.....	- 21 -
1.5. Le jury.....	- 22 -
2. Épreuves écrites d'admissibilité	- 24 -
2.1. Concours externe	- 24 -
2.1.1. Note de synthèse	- 24 -
2.1.2. Composition	- 32 -
2.2. Concours externe spécial : note de synthèse	- 35 -
2.3. Concours interne : étude de cas	- 36 -
3. Épreuves orales d'admission.....	- 42 -
3.1. Concours externe	- 42 -
3.1.1. Entretien de motivation professionnelle.....	- 42 -
3.1.2. Entretien de culture générale.....	- 46 -
3.2. Concours externe spécial	- 48 -
3.3. Concours interne	- 50 -
3.3.1. Entretien de motivation professionnelle.....	- 50 -
3.3.2. Entretien de culture générale.....	- 51 -
Conclusion et recommandations.....	- 54 -
Annexes.....	- 57 -

1. Cadre général du concours de bibliothécaires

1.1. Le cadre réglementaire

1.1.1. Ouverture des concours, nombre de postes

Le décret n° 92-29 du 9 janvier 1992¹ (publié au Journal Officiel le 12 janvier 1992), portant statut particulier des bibliothécaires d'État, définit ainsi, à son article 2, leurs missions :

« Les bibliothécaires participent à la constitution, à l'organisation, à l'enrichissement, à l'évaluation, à l'exploitation et à la communication au public des collections de toute nature des bibliothèques. Ils concourent également aux tâches d'animation et de formation au sein des établissements où ils sont affectés et peuvent être appelés à assurer des tâches d'encadrement. »

Les modes de recrutement des bibliothécaires sont, pour la session 2023, les suivants :

- Concours externe et concours interne

Le même décret prévoit, dans ses articles 4, 5 et 6, les conditions de recrutement des bibliothécaires, par voie de **concours externe et interne** ; quant à la liste des titres et diplômes exigés des candidats au concours externe, elle est fixée par un arrêté du 26 mars 1992 (J.O. du 2 avril 1992)².

- Concours externe spécial

Une modification du décret n°92-29 a permis la création d'un **concours externe spécial** ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de doctorat défini à l'article L. 612-7 du code de l'éducation, ou justifiant de qualifications au moins équivalentes reconnues dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Au titre de l'année 2023, deux arrêtés, en date du 5 octobre 2022 (publiés au J.O. du 16 octobre 2022), ont autorisé l'ouverture d'un **concours externe** et d'un **concours interne**³ et l'ouverture d'un **concours externe spécial**⁴. Ils ont également fixé le calendrier des inscriptions et des épreuves écrites.

Quant au nombre de postes, il a été fixé par deux arrêtés en date du 27 janvier 2023 (publiés aux J.O. du 3 et du 4 février 2023) comme suit :

- 13 au concours externe,
- 5 au concours interne⁵
- 1 au concours externe spécial⁶.

De 2017 à 2020, le nombre de postes offerts aux concours externe et interne n'a cessé de diminuer. Depuis la session 2021, la tendance paraissait s'inverser, un mouvement vertueux qui n'est toutefois pas confirmé par cette session 2023, qui offrait cette année le même nombre de postes que pour la session précédente.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000539406/>

² <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000358087&categorieLien=id>

³ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/10/5/ESRH2225558A/jo/texte>

⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/10/5/ESRH2225563A/jo/texte>

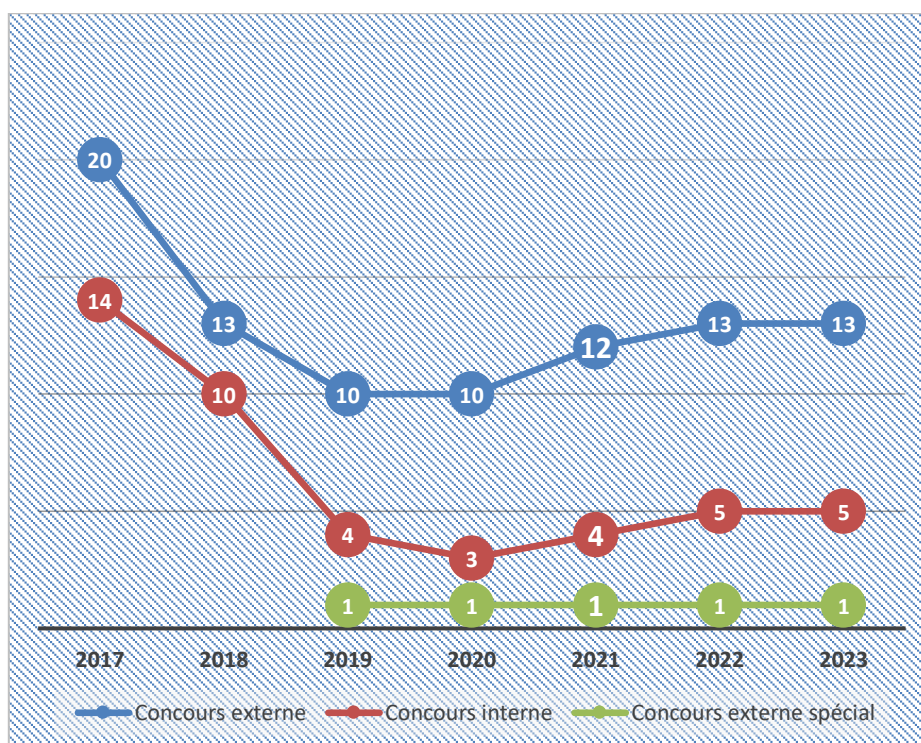
⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/1/27/ESRH2302445A/jo/texte>

⁶ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/1/27/ESRH2302456A/jo/texte>

Tableau 1 : Évolution du nombre de postes ouverts aux trois concours 2017-2023

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Concours externe	20	13	10	10	12	13	13
Concours interne	14	10	4	3	4	5	5
Concours externe spécial			1	1	1	1	1
Total	34	23	15	14	17	19	19

Figure 1 : Évolution du nombre de postes ouverts aux trois concours 2017-2023



1.1.2. Épreuves des concours

Les modalités d'organisation des concours externe et interne sont fixées par l'arrêté du 11 juin 2010⁷, modifié en 2014.

Concours externe :

1. Épreuves écrites d'admissibilité

a) *Note de synthèse* établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française et ne pouvant excéder trente pages (durée : quatre heures ; coefficient 3).

b) *Composition* sur un sujet relatif au rôle et aux missions des bibliothèques, à l'économie du livre et de l'information et aux pratiques culturelles (durée : quatre heures ; coefficient 2).

Une note inférieure à 5 à l'une ou l'autre de ces épreuves est éliminatoire.

2. Épreuves orales d'admission

⁷<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025917531/2020-09-30/>

a) *Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle*, débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 4).

b) *Entretien de culture générale avec le jury*, débutant par le commentaire d'un texte portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale (préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum et entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 3).

Concours interne :

1. Épreuve écrite d'admissibilité

Étude de cas dont le programme figure en annexe 1 de l'arrêté du 11 juin 2010⁸, portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque ou d'un réseau documentaire, à partir d'un dossier de douze pages maximum présentant le cas à étudier (durée : quatre heures ; coefficient 4).

Toute note inférieure à 5 à cette épreuve est éliminatoire.

2. Épreuves orales d'admission

a) *Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle*, débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle. Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier constitué par le candidat lors de l'inscription, dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 4).

En vue de cette épreuve, les candidats admissibles remettent donc un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP) comportant les rubriques mentionnées en annexe 2 de l'arrêté du 11 juin 2010. Le dossier de RAEP ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère. Ce dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité et avant les épreuves orales. Le dossier de RAEP ne donne pas lieu à notation. Seul l'entretien avec le jury est noté.

b) *Entretien de culture générale avec le jury*, débutant par le commentaire d'un texte portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale (préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum et entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 3).

Concours externe spécial :

Un arrêté du 22 février 2018⁹ (J.O. n°0068 du 22 mars 2018) a fixé les modalités d'organisation du concours externe spécial.

⁸ Programme de l'épreuve d'étude de cas du concours interne de recrutement de bibliothécaires :

- les bibliothèques et leurs tutelles : organisation, mission et rôle ;
- les politiques documentaires locales et nationales, réseaux documentaires et collections ;
- rôle des bibliothèques dans la diffusion du livre et de l'information ;
- économie du livre et de l'information, notions sur le droit de l'information ;
- publics et services : accès des publics à l'information et aux documents, rôle des technologies de l'information et de la communication ;
- statuts et organisation des fonctions publiques, en particulier droits et obligations des fonctionnaires.

⁹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000036733269&dateTexte=20180822>

1. Épreuve écrite d'admissibilité

Note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française et ne pouvant excéder trente pages (durée : quatre heures ; coefficient 3).

Une note inférieure à 5 à cette épreuve est éliminatoire.

2. Épreuve orale d'admission

Entretien avec le jury sur les motivations et les aptitudes du candidat à exercer les fonctions dévolues à un bibliothécaire. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat d'une durée de cinq minutes au maximum présentant son parcours universitaire et professionnel, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat qui comporte obligatoirement un exposé de ses titres et travaux, un *curriculum vitae* décrivant son parcours universitaire et, le cas échéant, professionnel ainsi qu'une lettre de motivation. (Durée de l'épreuve : trente minutes, coefficient 4).

1.2. L'organisation administrative et le calendrier

L'organisation administrative du concours est assurée par le bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques et des ITRF (DGRH D5) à la Direction générale des ressources humaines des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, avec l'appui du bureau des affaires générales (DGRH D1).

Le jury de la session 2023 a été présidé par Monsieur Pierre-Yves Cachard, assisté d'une vice-présidente, Madame Carole Letrouit, tous deux affectés dans le collège Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L) de l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR).

Le calendrier a été le suivant :

Tableau 2 : Calendrier d'organisation de la session 2023 des concours de bibliothécaires

Arrêtés d'ouverture des concours	16 octobre 2022
Ouverture des inscriptions	18 octobre 2022, à 12h
Clôture des inscriptions	18 novembre 2022 à 12h, période prolongée par arrêté au 2 décembre 2022 à 12h ¹⁰
Arrêtés de nomination du jury	10 janvier 2023
Arrêté fixant le nombre de postes aux concours externe, interne et spécial	3 et 4 février 2023
Épreuves écrites d'admissibilité (concours externe, interne et spécial)	9 et 10 février 2023
Résultats de l'admissibilité	22 mars 2023
Épreuves orales d'admission	Du 22 au 25 mai 2023

¹⁰ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/11/10/ESRH2232037A/jo/texte>

Délibération finale du jury	25 mai 2023
Publication des résultats sur le site Cyclades (MENESR) ¹¹	25 mai 2023

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées dans 23 centres en métropole et dans 7 centres outre-mer, soit au total 30 centres.

Les épreuves orales d'admission se sont tenues à Paris.

1.3. Principales données chiffrées

1.3.1. Inscrits, admissibles et admis

À la date de clôture des inscriptions, 1 338 candidats se sont inscrits au concours externe (1 382 en 2022, 1609 en 2021, 1 813 en 2020), 402 au concours interne (374 en 2022, 405 en 2021, 480 en 2020), 71 (86 en 2022, 97 en 2021 et 2020) au concours spécial.

La recevabilité des candidatures est examinée pour les seuls candidats admissibles.

Tableau 3 : Données chiffrées sur l'organisation des concours de bibliothécaires (session 2023)

	Concours externe	Concours interne	Concours spécial
Postes ouverts	13	5	1
Candidats inscrits	1 338	402	71
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité			
Première épreuve	444	228	29
Deuxième épreuve	423		
Candidats admissibles	33	17	5
Candidats présents aux épreuves d'admission	33	15	4
Candidats admis sur les listes principales	13	5	1
Candidats inscrits sur les listes complémentaires	6	5	1

Depuis 2011, l'évolution des candidatures aux concours a été la suivante :

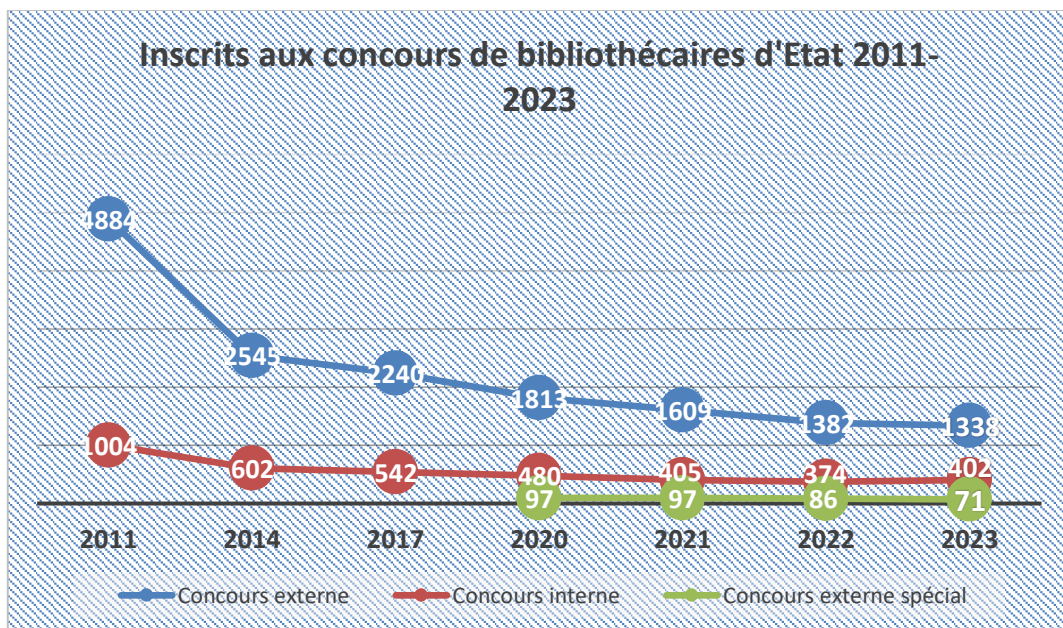
Tableau 4 : Évolution des inscriptions aux concours depuis 2011

	Concours externe	Concours interne	Concours externe spécial
2011	4 884	1 004	
2012	2 606	721	
2013	2 958	736	
2014	2 545	602	
2015	2 584	561	

¹¹ <https://cyclades.education.gouv.fr/candidat/publication/ABE/BIB>

2016	2 131	580	
2017	2 240	542	
2018	2 028	479	
2019	1 785	516	89
2020	1 813	480	97
2021	1 609	405	97
2022	1 382	374	86
2023	1 338	402	71

Figure 2 : Évolution des inscriptions aux concours depuis 2011



Pour le concours externe, le nombre de candidats inscrits poursuit sa baisse, dans une proportion toutefois plus faible que pour les sessions 2021 et 2022 (- 3,2 % par rapport à 2022). Au regard de 2011, cette baisse représente cependant 73 %.

Pour le concours interne, on observe a contrario une hausse assez significative des inscrits cette année (+7,5 %). La baisse des inscriptions est de 60 % si l'on se réfère aux inscrits de 2011.

Pour le concours externe spécial, le nombre d'inscrits (71) est plus faible en 2023 que pour la session précédente (-17,4 %), semblant confirmer un reflux déjà constaté l'an dernier. Depuis l'année de création du concours (2019), le nombre d'inscrits accuse une baisse de 20,2 %.

L'**absentéisme** lors des épreuves écrites reste élevé ; il est resté stable au concours externe avec 66,4 % (66,1 % en 2022, 67,3 % en 2021) ; il poursuit son amélioration pour le concours interne avec 43,3 % (46,8 % en 2022, 52,6 % en 2021), il s'aggrave en revanche pour le concours spécial avec 59,2 %, proche du résultat observé en 2021 (48,8 % en 2022, 61,8 % en 2021).

La sélectivité du concours évolue peu pour les concours externe et interne, affichant sensiblement les mêmes valeurs que pour la session 2022. Elle s’améliore en revanche fortement cette année pour le concours externe spécial, conséquence logique de la progression forte de l’absentéisme pour ce concours :

Tableau 5 : Pourcentage d’admis et d’admissibles (session 2023)

	Concours externe	Concours interne	Concours spécial
Admissibles/nombre de présents :	7,4 %	7,5 %	17,2 %
- aux deux épreuves écrites	(7,8 % en 2022, 7,5 % en 2021, 6,7 % en 2020)	(7% en 2022, 7,3 % en 2021, 6,1 % en 2020)	(11,4 % en 2022, 13,5% en 2021, 10,6 % en 2020)
- à l’épreuve écrite			
Admis/nombre de présents aux épreuves écrites	2,9 %	2,2 %	3,44 %
	(2,9 % en 2022, 2,4 % en 2021, 1,7 % en 2020)	(2,5 % en 2022, 2,1 % en 2021, 1,2 % en 2020)	(2,3 % en 2022, 2,7 % en 2021, 2,1 % en 2020)

1.3.2. Résultats et seuils d’admissibilité, d’admission, d’inscription sur liste complémentaire

Pour cette session, les seuils retenus pour l’admissibilité, l’admission et l’inscription en liste complémentaire ont été les suivants (les tableaux ci-dessous récapitulent l’ensemble des données des différentes sessions depuis 2013) :

- **Au concours externe**, 33 candidats ont été déclarés admissibles (35 en 2022, 40 en 2021 et 2020). La barre d’**admissibilité** a été fixée à 15,37 (14 en 2022) ; quant à la barre d’**admission**, elle a été fixée à 14.13 (14,62 en 2022) pour la liste principale (13 lauréats), à 13,42 (13,39 en 2022) pour la liste complémentaire (6 candidats).

- **Au concours externe spécial**, où 5 candidats ont été déclarés admissibles (même chiffre qu’en 2022, 2021 et 2020), la barre d’**admissibilité** a été fixée à 15,05 (15,5 en 2022) ; la barre d’**admission** a été fixée à 16,50 (17,71 en 2022) pour la liste principale (1 lauréate), à 15,71 (15,21 en 2022) pour la liste complémentaire (1 candidat).

- **Au concours interne**, 17 candidats ont été déclarés admissibles (même chiffre qu’en 2021). La barre d’**admissibilité** a été fixée à 16,51 (16 en 2022), la barre d’admission à 14,73 (15,31 en 2022) pour la liste principale (5 lauréats), à 12,91 (14,09 en 2022) pour la liste complémentaire (5 candidats).

Tableau 6 : Concours externe - nombre d’admissibles et d’admis (2013-2023)

Concours externe :	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d’admissibles	34	39	46	61	72	49	40	40	40	35	33
Nombre d’admis	14	14	17	16	20	13	10	10	12	13	13

Figure 3 : Concours externe – nombre d'admissibles et d'admis (2013-2023)

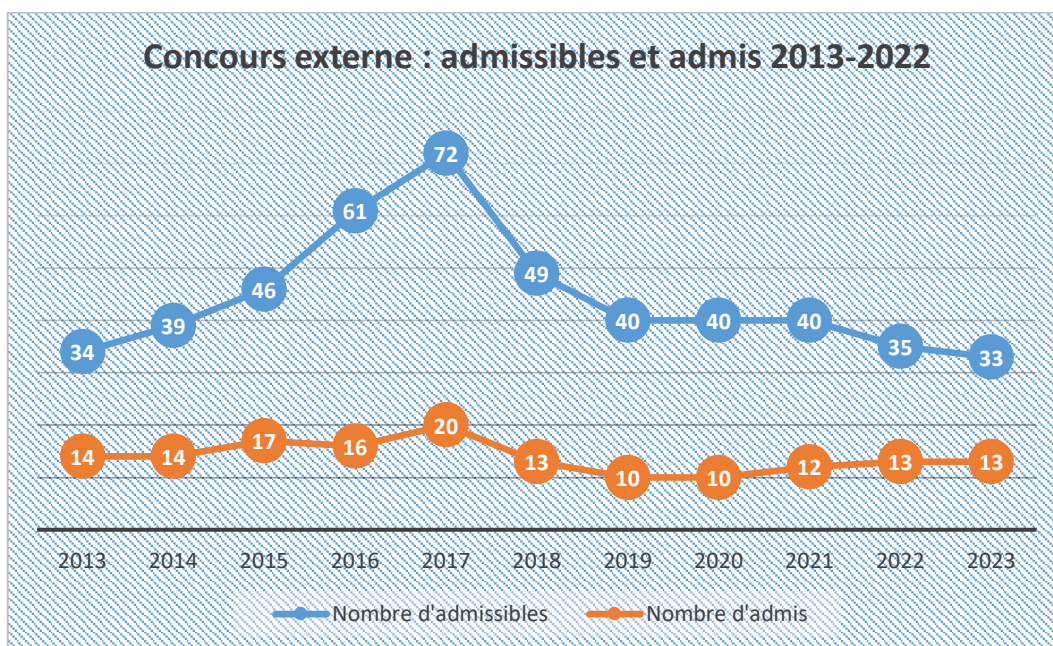


Tableau 7 : Concours externe – Évolution des barres d'admissibilité et d'admission (2013-2023)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Barre d'admission	13,91	13,45	14,58	14,42	13,77	14,29	14,43	14,52	13,79	14,62	14,13
Barre d'admissibilité	14,13	13,9	13,7	14	13,6	14,4	14,45	14,35	14,4	14	15,37
Barre d'admission en liste complémentaire	13,64	12,93	13,79	13,17	12,59	13,19	13,06	13,27	13,04	13,39	13,42

Tableau 8 : Concours externe spécial - nombre d'admissibles et d'admis (2019-2023)

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'admissibles	5	5	5	5	5
Nombre d'admis	1	1	1	1	1

Tableau 9 : Concours externe spécial : évolution des barres d'admissibilité et d'admission (2019-2023)

	2019	2020	2021	2022	2023
Barre d'admission	16,79	16,57	17,29	17,71	16,5
Barre d'admissibilité	15	15	16	15,5	15,05
Barre d'admission en liste complémentaire	-	13,86	16	15,21	15,71

Tableau 10 : Concours interne : nombre d'admissibles et d'admis, 2013-2023

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'admissibles	27	23	22	35	51	33	16	15	14	14	17
Nombre d'admis	13	6	8	8	14	10	4	3	4	5	5

Figure 4 : Concours interne : nombre d'admissibles et d'admis, 2013-2023

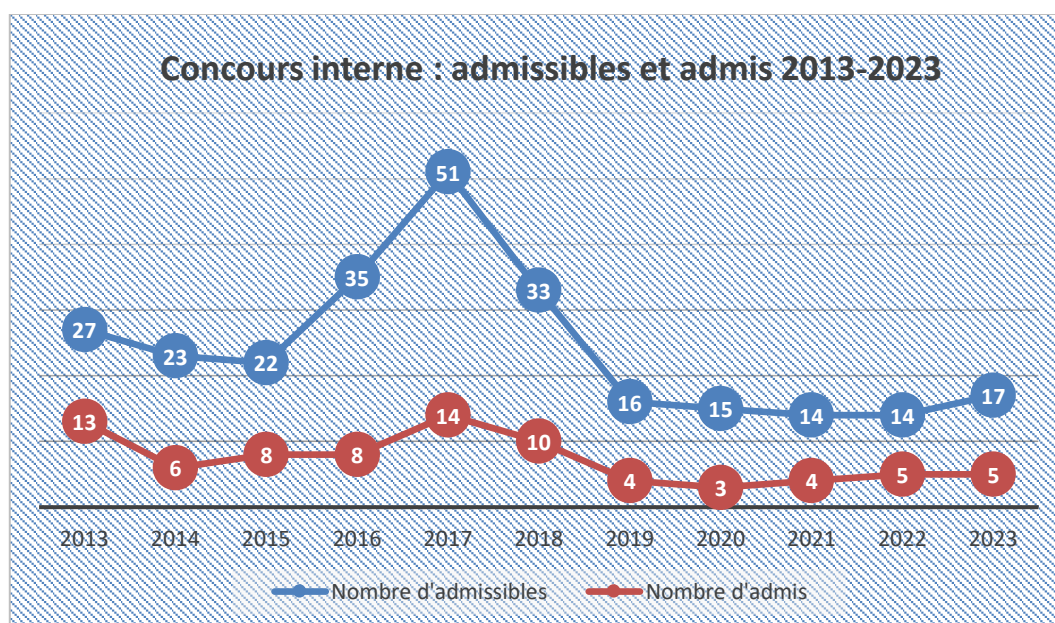


Tableau 11 : Concours interne : évolution des barres d'admissibilité et d'admission, 2013-2023

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Barre d'admission	13,9	13,7	12,45	13,73	14,41	12,82	15,23	15,55	14,77	15,31	14,73
Barre d'admissibilité	15	15	14,2	14	12,75	13,75	15,5	15,75	14,75	16	16,51
Barre d'inscription en liste complémentaire	13,1	11,8	10,95	12,14	12,09	12,09	13,77	14,41	12	14,09	12,91

1.4. Les candidats

1.4.1. La répartition par sexe

Les femmes constituent la majorité des candidats, inscrits comme présents, pour les trois concours. Leur part reste prépondérante aussi parmi les admissibles et plus encore pour les admis, même si la proportion de femmes parmi les lauréats est exactement équivalente à celle observée l'année précédente pour le concours externe. Les concours interne et externe spécial sont au contraire marqués par une assez forte progression dans la proportion de femmes, chez les inscrits et présents. Pour le concours interne, la totalité des lauréates sont des femmes. Pour le concours externe spécial,

la lauréate est une femme, et 4 des 5 candidats admissibles étaient des femmes. En revanche, le candidat inscrit sur la liste complémentaire de ce concours est un homme.

Au concours externe :

- 68,2 % des inscrits (68,7 % en 2022, 69,9 % en 2021) ;
- 68,2 % des présents (65,2 % en 2022, 64,5 % en 2021) ;
- 69,7 % des admissibles (68,6 % en 2022, 77,5 % en 2021);
- 76,9 % des admis (76,9 % en 2022, 66,7 % en 2021).

Au concours interne :

- 75,1 % des inscrits au concours interne (74,9 % en 2022, 71,8 % en 2021) ;
- 73,4 % des présents (73,4 % en 2022, 71,9 % en 2021) ;
- 100 % des admissibles (85,7 % en 2022, 78,6 % en 2021) ;
- 100 % des admis (80 % en 2022, 50 % en 2021).

Au concours externe spécial :

- 62,8 % des inscrits (62,8 % en 2022, 58,8 % en 2021) ;
- 59,1 % des présents (59,1 % en 2022, 54,1 % en 2021) ;
- 80 % des admissibles (80 % en 2022, 20 % en 2021) ;
- 1 admise (1 en 2022, pas d'admise en 2021).

Au total, pour les trois concours, les femmes représentent 80 % des admissibles (74,1 % en 2022, 72,89 % en 2021) et 84,2 % des admis (78,9 % en 2022, 58,8 % en 2021).

Pour ce qui concerne les listes complémentaires : 6 personnes ont été inscrites pour le concours externe dont 3 femmes (50 %), 5 pour le concours interne (100 % de femmes) ; s'agissant du concours spécial, aucune femme n'a été inscrite sur liste complémentaire cette année.

Tableau 12 : Répartition par sexe des candidats inscrits, présents, admissibles et admis en 2023

	Concours externe				Concours interne				Concours spécial			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Femmes	913	307	23	10	302	172	17	5	42	14	4	1
% femmes	68,2%	68,2%	69,7%	76,9%	75,1%	75,4%	100,0%	100,0%	59,2%	48,3%	80,0%	100,0%
Hommes	425	143	10	3	100	56	0	0	29	15	1	0
% hommes	31,8%	31,8%	30,3%	23,1%	24,9%	24,6%	0,0%	0,0%	40,8%	51,7%	20,0%	0,0%
Total	1 338	450	33	13	402	228	17	5	71	29	5	1

1.4.2. La répartition par tranche d'âge

Au concours externe, la tranche d'âge de **21 à 30 ans** (nés à partir de 1993) concentre :

- 47,2 % des inscrits (51,7 % en 2022, 46,92 % en 2021, 47,55 % en 2020) ;
- 58,4 % des présents, (62 % en 2022, 57,41 % en 2021, 58,28 % en 2020) ;
- 48,5 % des admissibles (62,9 % en 2022, 52,5 % en 2021, 55 % en 2020) ;
- 61,5 % des admis (38,5 % en 2022, 50 % en 2020 et 2021).

La tranche d'âge de **31 à 40 ans** (nés entre 1983 et 1992) réunit :

- 28,3 % des inscrits, (27,1 % en 2022, 31,45 % en 2021, 30,61 % en 2020) ;
- 23,6 % des présents (23,9 % en 2022, 26,27 % en 2021, 24,53 % en 2020) ;
- 39,4 % des admissibles (20 % en 2022, 32,5 % en 2021, 22,5 % en 2020) ;
- 38,5 % des admis (30,8 % en 2022, 33,3 % en 2021, 20% en 2020).

La tranche d'âge de **41 à 50 ans** (nés entre 1973 et 1982) représente :

- 17,6 % des inscrits (16,2 % en 2022, 16,9 % en 2021, 16,93 % en 2020) ;
- 12 % des présents (10,5 % en 2022, 11,44 % en 2021, 12,34 % en 2020) ;
- 9,1 % des admissibles (14,3 % en 2022, 12,5 % en 2021, 20 % en 2020) ;
- 0 % des admis (30,8 % en 2022, 16,7 % en 2021, 20 % en 2020).

Les **plus de 50 ans** représentent :

- 7 % des inscrits (4,9 % en 2022, 4,72 % en 2021, 4,91 % en 2020) ;
- 6 % des présents (3,6 % en 2022, 4,88 % en 2021, 4,85 % en 2020) ;
- 3 % des admissibles (2,9 % en 2022, 2,5 % en 2020 et 2021) ;

- Aucun admis.

Tableau 13 : Répartition par tranches d'âge des candidats inscrits, présents, admissibles et admis au concours externe

Concours externe				
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
21-30 ans	47,2%	58,4%	48,5%	61,5%
31-40 ans	28,3%	23,6%	39,4%	38,5%
41-50 ans	17,6%	12,0%	9,1%	0,0%
51 ans +	7,0%	6,0%	3,0%	0,0%

La **moyenne d'âge** des candidats **inscrits** est de **34,1 ans**, celle des **admissibles** est de **32,1 ans**, celle des **admis** enfin est de **29,8 ans** (33,2 ans en 2022, 31,6 ans en 2021, 35 ans en 2020). Les lauréats ont entre 24 et 40 ans.

A contrario de la session précédente, ce sont les candidats de la tranche d'âge 21-30 ans qui ont le mieux réussi ce concours. Ils représentaient moins de la moitié des inscrits, mais ils concentrent plus de 60 % des réussites pour cette session.

Les candidats ayant entre 31 et 40 ans ont à nouveau présenté cette année un fort taux d'absentéisme aux épreuves mais les présents ont eu d'excellents résultats. Cette année, le concours externe ne comporte aucun lauréat de plus de 40 ans.

Au concours interne, la tranche d'âge de **21 à 30 ans** (nés à partir de 1993) concentre :

- 4,5 % des inscrits (4,5 % en 2022, 2,96 % en 2021) ;
- 4,4 % des présents (4 % en 2022, 3,12 % en 2021) ;
- aucun admissible (comme en 2022)
- Aucun admis.

La tranche d'âge de **31 à 40 ans** (nés entre 1983 et 1992) compte :

- 32,3% des inscrits (35,6 % en 2022, 36,54 % en 2021, 38,96 % en 2020) ;
- 33,8 % des présents (36,7 % en 2022, 40,1 % en 2021, 40,41 % en 2020) ;
- 47,1 % des admissibles (71,4 % en 2022, 50 % en 2021, 60 % en 2020) ;
- 40 % des admis (80 % en 2022, 50 % en 2021).

La tranche de **41 à 50 ans** (nés entre 1973 et 1982) représente :

- 48,5 % des inscrits (38 % en 2022, 46,66 % en 2021, 41,87 % en 2020) ;
- 52,9 % des présents (34,7 % en 2022, 43,23 % en 2021, 41,22 % en 2020) ;

- 14,3 % des admissibles (14,3 % en 2022, 42,86 % en 2021, 40 % en 2020) ;
- 60 % des admis (20 % en 2022, 50 % en 2021).

La tranche d'âge de **51 à 60 ans** (nés entre 1963 et 1972) représente :

- 14,7 % des inscrits (21,4 % en 2022, 13,09 % en 2021, 14,79 % en 2020) ;
- 14 % des présents (23,6 % en 2022, 13,02 % en 2021, 15,92 % en 2020) ;
- aucun admissible (14,3 % en 2022)
- aucun admis.

4 candidats de plus de 60 ans se sont inscrits (2 en 2022, 3 en 2021), tous étaient présents. Aucun n'a été admissible.

Tableau 14 : Répartition par tranches d'âge des candidats inscrits, présents, admissibles et admis au concours interne

Concours interne				
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
21-30 ans	4,5%	4,4%	0,0%	0,0%
31-40 ans	32,3%	33,8%	47,1%	40,0%
41-50 ans	48,5%	47,8%	52,9%	60,0%
51 ans +	14,7%	14,0%	0,0%	0,0%

La **moyenne d'âge** des candidats **inscrits** est de **43,7 ans**, celle des **admissibles** de **41,9 ans**, et enfin celle des **admis** est de **44 ans** (36,4 ans en 2022, 40 ans en 2021, 35 ans en 2020). **Les lauréates ont entre 34 et 49 ans cette année.** On note une présence un peu plus importante des tranches d'âges situées entre 41 et 65 ans, qui représentent cette année plus de 60 % des inscrits, et la tranche 41-50 ans concentre la plus grande partie des lauréates : 60 % (à la différence de la session précédente, dont 80 % des admis avaient entre 31 et 40 ans). Ce résultat concentre les lauréats dans les deux tranches d'âge intermédiaires : l'expérience professionnelle a pu contribuer à la réussite pour le concours interne.

Au concours externe spécial¹², la tranche d'âge de **20 à 30 ans** (nés à partir de 1993) réunit :

- 4,2 % des inscrits (4,7 % en 2022, 6,19 % en 2020 et 2021);
- 6,7 % des présents (2,3 % en 2022, 2,11 % en 2021)
- 20 % des admissibles (aucun admissible en 2022)
- 100 % des admis (aucun admis en 2022)

¹² Le faible nombre de candidats admissibles et le fait qu'un seul lauréat soit désigné pour ce concours conduit bien sûr à interpréter ces résultats avec prudence.

- La tranche d'âge de **31 à 40 ans** (nés entre 1983 et 1992) concentre :
 - 45,1 % des inscrits (53,5 % en 2022, 51,55 % en 2021, 53,61 % en 2020)
 - 44,8 % des présents (54,5 % en 2022, 48,64 % en 2021, 63,83 % en 2020)
 - 80 % des admissibles (comme en 2022, 100 % en 2021, 60 % en 2020) ;
 - aucun admis (100 % en 2021 et 2022)

La tranche d'âge de **41 à 50 ans** (nés entre 1973 et 1982) représente :

- 33,8 % des inscrits (34,9 % en 2022, 35,05 % en 2021, 29,90 % en 2020) ;
- 41,4 % des présents (38,6 % en 2022, 35,14 % en 2021, 27,66 % en 2020);
- aucun admissible (20 % en 2022, aucun admissible en 2021, 40 % en 2020);

Les plus de 50 ans (nés en 1972 et avant) représentent :

- 16,9 % des inscrits (7 % en 2022, 7,21 % en 2021, 10,30 % en 2020)
- 6,9 % des présents (4,5 % en 2022, 8,11 % en 2021, 8,51 % en 2020)
- aucun admissible (comme en 2022)

Tableau 15 : Répartition par tranches d'âge des candidats inscrits, présents, admissibles et admis au concours externe spécial

Concours externe spécial				
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
21-30 ans	4,2%	6,9%	20,0%	100,0%
31-40 ans	45,1%	44,8%	80,0%	0,0%
41-50 ans	33,8%	41,4%	0,0%	0,0%
51 ans +	16,9%	6,9%	0,0%	0,0%

La **moyenne d'âge** des candidats **inscrits** est de **41,7 ans**, celle des **admissibles** est de **34,2 ans** (38 ans en 2022, 32,2 en 2021, 38,2 ans en 2020). La candidate admise (1 seul poste) cette année a moins de 30 ans.

1.4.3. La répartition par diplôme

Pour le concours externe, le pourcentage d'inscrits du niveau maîtrise, master et DEA/DESS est conforme à celui observé lors des sessions précédentes avec 58,1 % des inscrits (59 % en 2022, 58,17 % en 2021), suivi du niveau licence, 31,1 % des inscrits (31 % des inscrits en 2022, 31,88 % en 2021).

Le meilleur taux de réussite se situe toujours au niveau maîtrise/master, mais dans une moindre proportion : 76,3 % (92,3 % en 2022, 91,7 % en 2021). Un des candidats admis cette année est titulaire d'un doctorat.

Tableau 16 : répartition par diplôme des candidats inscrits, présents, admissibles et admis au concours externe

Titre	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
DEA, DESS	38	10	0	0
Diplôme classe niveau 6	21	2	0	0
Diplôme classe niveau 7	12	0	0	0
Diplôme classe niveau 8	1	0	0	0
Dispense accordée au titre de : Parent de 3 enfants	52	3	0	0
Doctorat	35	11	2	1
Licence	416	138	4	2
Maîtrise	131	47	4	3
Master	608	239	23	7
Qualification équivalente	24	0	0	0
	1338	450	33	13

Pour le concours interne, la représentation des inscrits par diplômes est inchangée pour le niveau master : 44,5 % des inscrits sont titulaires d'un master, d'une maîtrise ou d'un DEA/DESS (44,4 % en 2022, 38,76 % en 2021), le nombre de candidats inscrits titulaire d'un doctorat est en revanche en légère augmentation¹³ : 2 % des inscrits étaient titulaires d'un doctorat (1,3 % en 2022). 2 des lauréats sont titulaires d'un master (40 %), un a une licence, soit 20 % (20 % en 2022, 50 % en 2021). Aucun des titulaires d'un doctorat n'est admis.

Tableau 17 : répartition par diplôme des candidats inscrits, présents, admissibles et admis au concours interne

Titre	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Autre diplôme	84	49	5	2
DEA, DESS	14	4	0	0
Diplôme classe niveau 6	5	3	0	0
Diplôme classe niveau 7	2	0	0	0

¹³ 5 inscrits étaient titulaires d'un doctorat en 2022 pour le concours interne.

Doctorat	8	1	0	0
Licence	120	73	5	1
Maîtrise	65	40	2	1
Master	100	57	5	1
Sans diplôme	4	1	0	0
	402	228	17	5

1.4.4. La répartition par profession

Pour le concours externe, la catégorie la plus importante reste celle des candidats non fonctionnaires ou sans-emploi mais on observe cette année une faible réussite de cette catégorie au fur et à mesure du déroulement du concours ; ils représentent :

- 46,6 % des inscrits (46,9 % en 2022, 52,20 % en 2021, 51,74 % en 2020) ;
- 35,8 % des présents (38,5 % en 2022, 54,41 % en 2021, 52,50 en 2020) ;
- 22,9 % des admissibles (22,9 % en 2022, 55 % en 2021, 47,5 % en 2020) ;
- 23,1 % seulement des lauréats (7,7 % en 2022, 50 % en 2021).

Les étudiants présentent de meilleurs résultats et constituent 30,8 % des admis. En matière de taux de réussite, si l'on s'attache aux seuls présents à l'épreuve d'admissibilité, ce sont les enseignants titulaires qui présentent les meilleures chances de réussite : 12,9 % (admissibilité), 6,5 % (admission). A contrario des idées reçues, pour le concours externe, les personnels de bibliothèques sont moins nombreux et moins performants pour l'admission. C'est en revanche de loin la profession la plus présente aux épreuves écrites (56,3 % des inscrits).

Tableau 18 – répartition par profession des inscrits, présents, admissibles et admis du concours externe

Profession	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Part des inscrits	Part des présents	Part des admissibles	Part des admis
Agent Fonction Publique Etat Autres Ministères	61	16	1	0	4,6%	3,6%	3,0%	0,0%
Agent Fonction Publique Hospitalière	5	0	0	0	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%

Agent Fonction Publique Territoriale	49	18	0	0	3,7%	4,0%	0,0%	0,0%
Agent Non titulaire du MEN	183	84	8	2	13,7%	18,7%	24,2%	15,4%
Enseignant Titulaire MEN	95	31	4	2	7,1%	6,9%	12,1%	15,4%
Etudiant	227	89	7	4	17,0%	19,8%	21,2%	30,8%
Hors Fonction Publique / Sans Emploi	624	161	9	3	46,6%	35,8%	27,3%	23,1%
Non Enseignant Titulaire MEN	14	6	0	0	1,0%	1,3%	0,0%	0,0%
Personnels des bibliothèques	80	45	4	2	6,0%	10,0%	12,1%	15,4%

Pour le concours interne, les 3 grades des bibliothécaires adjoints spécialisés ou les assistants de conservation demeurent la catégorie très largement la plus représentée :

- 55,2 % des inscrits (55,6 % en 2022, 39,26 % en 2021, 46,88 % en 2020) ;
- 73,7 % des présents (69,8 % en 2022, 67,19 % en 2021, 64,90 % en 2020) ;
- 76,5 % des admissibles (92,9 % en 2022, 92,86 % en 2021, 80 % en 2020) ;
- 80 % des admis (100 % des admis en 2020, 2021 et 2022).

Un personnel titulaire BIATSS figure cette année parmi les lauréats. 2 contractuels du MESR et 1 magasinier étaient par ailleurs admissibles. Le concours interne présente des profils professionnels toujours très homogènes : la totalité des admissibles exerce en fonction publique d'État, et la presque totalité des lauréates est en poste dans une bibliothèque de l'ESR dans le corps de catégorie B de la filière des bibliothèques.

Tableau 19 – Répartition par profession des inscrits, présents, admissibles et admis du concours interne

Profession	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Part des inscrits	Part des présents	Part des admissibles	Part des admis
Agent fonction publique d'État et autres ministères	24	2	0	0	6,0%	0,9%	0,0%	0,0%
Agent fonction publique territoriale	31	10	0	0	7,7%	4,4%	0,0%	0,0%
Assistant de conservation	9	4	0	0	2,2%	1,8%	0,0%	0,0%
BIBAS classe exceptionnelle	102	79	9	2	25,4%	34,6%	52,9%	40,0%
BIBAS classe normale	61	48	3	1	15,2%	21,1%	17,6%	20,0%
BIBAS classe supérieure	50	37	1	1	12,4%	16,2%	5,9%	20,0%
Militaire	1	0	0	0	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Bibliothécaire territorial	2	0	0	0	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%
Contractuel MEN	11	0	0	0	2,7%	0,0%	0,0%	0,0%
Contractuel MESR	20	15	2	0	5,0%	6,6%	11,8%	0,0%
Enseignant titulaire MEN	43	6	0	0	10,7%	2,6%	0,0%	0,0%
Magasinier des bibliothèques	28	17	1	0	7,0%	7,5%	5,9%	0,0%
Personnel B.I.A.T.S.S	20	10	1	1	5,0%	4,4%	5,9%	20,0%
TOTAUX	402	228	17	5	100,0%	100,0 %	100,0 %	100,0 %

MEN : Ministère de l'éducation nationale – MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
 B.I.A.T.S.S : acronyme désignant les personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, et des services sociaux et de santé qui exercent généralement dans un établissement sous tutelle de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour le concours externe spécial, la catégorie des candidats non fonctionnaires ou sans emploi est toujours la plus nombreuse dans les inscrits et présents à l'épreuve écrite : 38 % des inscrits (40,7 %

en 2022, 43,30 % en 2021, 38,14 % en 2020), 37,9 % des présents (38,6 % en 2022, 37,84 % en 2021, 38,30 % en 2020). En revanche, tous les candidats de cette catégorie ont été éliminés cette année au stade de l'épreuve écrite (40 % d'admissibles en 2022, 20 % en 2021, 60 % en 2020). La majorité des admissibles (80 %) exerçait en qualité d'agent contractuel du MEN ou du MESR. La lauréate était agent titulaire d'un autre ministère que le MEN ou le MESR.

Tableau 20 – Répartition par profession des inscrits, présents, admissibles et admis du concours spécial

Profession	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Part des inscrits	Part des présents	Part des admissibles	Part des admis
Agent fonction publique d'Etat autres ministères	9	4	2	1	12,7%	13,8%	40,0%	100,0%
Agent fonction publique hospitalière	2	1	0	0	2,8%	3,4%	0,0%	0,0%
Agent Non titulaire du MEN / MESR	18	8	3	0	25,4%	27,6%	60,0%	0,0%
Non Enseignant Titulaire MEN	2	1	0	0	2,8%	3,4%	0,0%	0,0%
Enseignant titulaire MEN	9	1	0	0	12,7%	3,4%	0,0%	0,0%
Etudiant	1	0	0	0	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%
Hors fonction publique publique/sans emploi	27	11	0	0	38,0%	37,9%	0,0%	0,0%
Personnels des bibliothèques	3	3	0	0	4,2%	10,3%	0,0%	0,0%
TOTAL	71	29	5	1	100%	100%	100%	100%

1.4.5. La répartition par académie

Les lauréats du concours externe proviennent de 8 centres d'examen, comme en 2022 (4 en 2020 et 2021) : Paris-Créteil-Versailles (5 admis), Bordeaux (2 admis), Aix-Marseille, Amiens, Grenoble, Lyon, Montpellier, Strasbourg (1 admis).

Au concours interne, les admis proviennent de 4 centres d'examen (comme en 2021 et 2022, 2 en 2020) : Paris-Créteil-Versailles (2 admis), Dijon, Lyon et Rennes (chacun, 1 admis).

La candidate admise au concours externe spécial provient du centre de Paris-Créteil-Versailles (comme en 2022).

Tableau 21 : Répartition par académies des candidats inscrits, présents, admissibles et admis

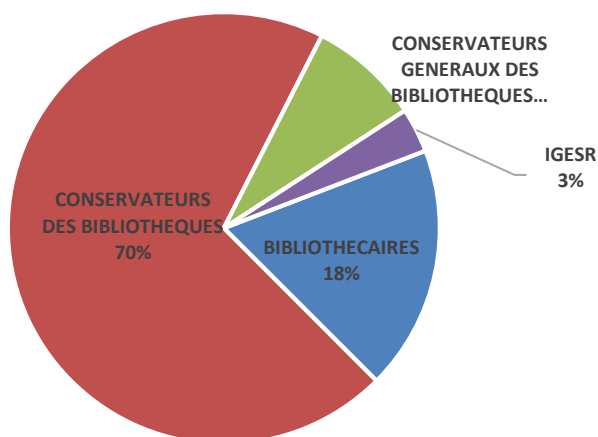
Académie	CONCOURS EXTERNE				CONCOURS INTERNE				CONCOURS EXTERNE SPECIAL			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
AIX MARSEILLE	57	13	1	1	19	8	2	0	1	0	0	0
AMIENS	120	29	2	1	11	6	0	0	6	1	0	0
BESANCON	17	7	1	0	7	6	0	0	1	0	0	0
BORDEAUX	49	19	4	2	7	3	0	0	3	2	0	0
CLERMONT-FERRAND	24	11	0	0	6	3	0	0	0	0	0	0
CORSE	1	7	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0
DIJON	22	0	0	0	7	5	1	1	1	0	0	0
GRENOBLE	45	16	2	1	5	5	0	0	3	0	0	0
GUADELOUPE	9	1	0	0	4	2	0	0	0	0	0	0
GUYANE	5	1	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0
LILLE	0	0	0	0	7	3	0	0	0	0	0	0
LIMOGES	13	5	1	0	2	0	0	0	1	1	0	0
LYON	82	32	4	1	19	9	2	1	6	3	1	0
MARTINIQUE	6	1	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0
MAYOTTE	3	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0
MONTPELLIER	54	13	1	1	12	4	0	0	3	1	0	0
NANCY-METZ	27	9	0	0	5	4	0	0	3	1	0	0
NANTES	45	15	0	0	9	6	0	0	1	1	0	0
NICE	36	8	0	0	4	1	0	0	0	0	0	0
NORMANDIE -	60	23	0	0	8	4	1	0	0	0	0	0
NOUVELLE CALÉDONIE	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0
ORLÉANS-TOURS	33	13	0	0	7	6	0	0	2	1	0	0
POITIERS	37	16	0	0	3	2	1	0	1	1	0	0
POLYNÉSIE FRANCAISE	9	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
REIMS	16	7	1	0	5	4	1	0	1	0	0	0
RENNES	66	19	1	0	13	7	1	1	2	1	0	0
RÉUNION	26	10	0	0	9	5	0	0	1	1	1	0
SIEC - CRETEIL PARIS VERS	375	135	13	5	194	114	6	2	30	13	2	1
STRASBOURG	43	18	1	1	18	10	1	0	3	2	1	0
TOULOUSE	58	21	1	0	11	7	1	0	0	0	0	0
TOTAL	1338	450	33	13	402	228	17	5	71	29	5	1

1.5. Le jury

Les membres du jury, au nombre de 60 (32 femmes, 28 hommes) ont été nommés par arrêtés le 10 janvier 2023.

Ce jury comprenait, outre les 2 IGÉSR, président et vice-présidente, 5 conservateurs généraux, 42 conservateurs des bibliothèques et 11 bibliothécaires. Hormis les deux IGÉSR, 45 d'entre eux étaient en fonction dans un établissement d'enseignement supérieur, 13 dans un établissement relevant de la culture (administration centrale, BnF, BPI, bibliothèques de collectivités territoriales)¹⁴.

Figure 5 : Répartition des membres du jury par corps (session 2023)

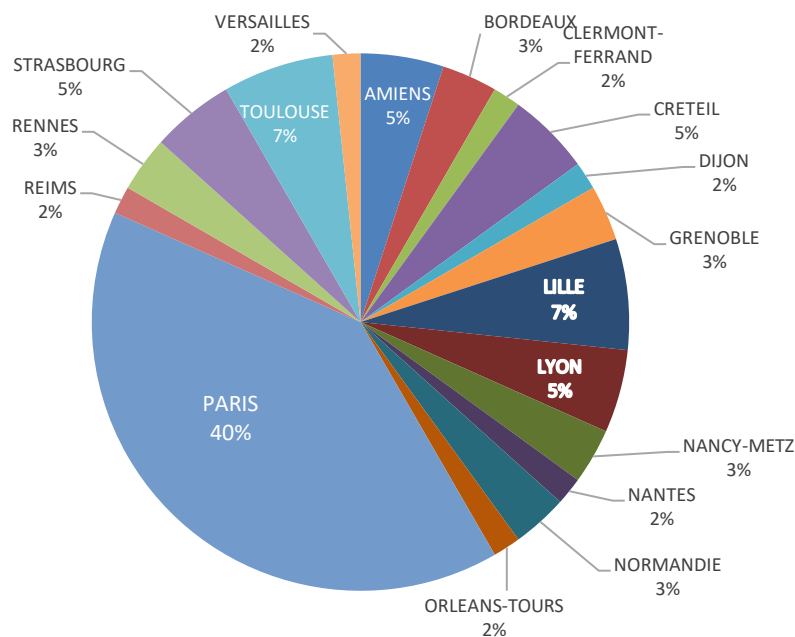


Source : DGRH

¹⁴ La liste des membres du jury figure en annexe 1.

28 jurés venaient de Paris ou de l'Île-de-France, 32 d'autres régions.

Figure 6 : Répartition des membres du jury par académie (session 2023)



Source : DGRH

Parmi ces 60 membres, 12 ont siégé aux épreuves orales d'admission, répartis en 4 commissions de 3 personnes.

La coordination des différentes épreuves écrites a été prise en charge par :

- Benjamin Gilles, conservateur en chef, directeur du SCD de l'université d'Amiens-Picardie, pour l'épreuve écrite de note de synthèse des concours externe et externe spécial ;
- Clément Oury, conservateur, directeur-adjoint de la Direction des bibliothèques et de la documentation, Muséum national d'histoire naturelle, pour l'épreuve écrite de composition du concours externe ;
- Dominique Wolf, conservatrice générale, directrice de la Direction de la documentation de l'Université de Lorraine, pour l'épreuve écrite d'étude de cas du concours interne.

La préparation des épreuves orales a été assurée par Pierre-Yves Cachard, Carole Letrouit, Benjamin Gilles, Clément Oury et Dominique Wolf.

Les membres du jury ont participé aux délibérations réglementaires. Les réunions suivantes ont été organisées à Paris :

- le 3 octobre 2022 : réunion du directoire pour l'élaboration des sujets ;
- le 3 février 2023 : réunion du directoire pour le choix des textes d'oraux ;
- le 23 février 2023 : réunion du jury : présentation des concours, organisation de la correction des épreuves écrites, établissement des barèmes de correction, rappel des modalités techniques d'utilisation du logiciel de correction en ligne ;

- le 22 mars 2023 : bilan des épreuves écrites, délibérations pour l'admissibilité ;
- du 21 au 25 mai 2023 : épreuves orales d'admission, délibérations et bilan de la session.

2. Épreuves écrites d'admissibilité¹⁵

Remarques générales concernant l'ensemble des épreuves écrites

Indépendamment des aspects méthodologiques et des attentes du jury en matière de traitement des différents sujets d'épreuves, les correcteurs avaient pour consigne, comme les années précédentes, de sanctionner les défauts de présentation générale (mauvaise lisibilité de l'écriture, ratures et/ou blancs en trop grand nombre) ainsi que les fautes d'orthographe et de syntaxe. En cas de cumul des défauts au titre de la présentation, de l'orthographe et de la syntaxe, la baisse de la note pouvait atteindre un maximum de 7 points sur 20.

2.1. Concours externe

2.1.1. Note de synthèse

Données d'ensemble

Durée : 4h ; coefficient : 3

4 pages maximum

Sur 1 338 candidats inscrits, 444 ont présenté cette épreuve, soit 33,1 % des inscrits, proportion légèrement inférieure de celle de 2022 (33,6 %), mais notablement supérieure à celle de 2021 (32,1%).

La session compte 6 copies blanches (3 en 2022) et 34 ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5 (soit un chiffre sensiblement inférieur à celui de l'an passé : 40 en 2022).

La moyenne générale est de 9,62, un peu supérieure à celle de 2022 (9,47).

Les notes se répartissent entre 1 et 18.

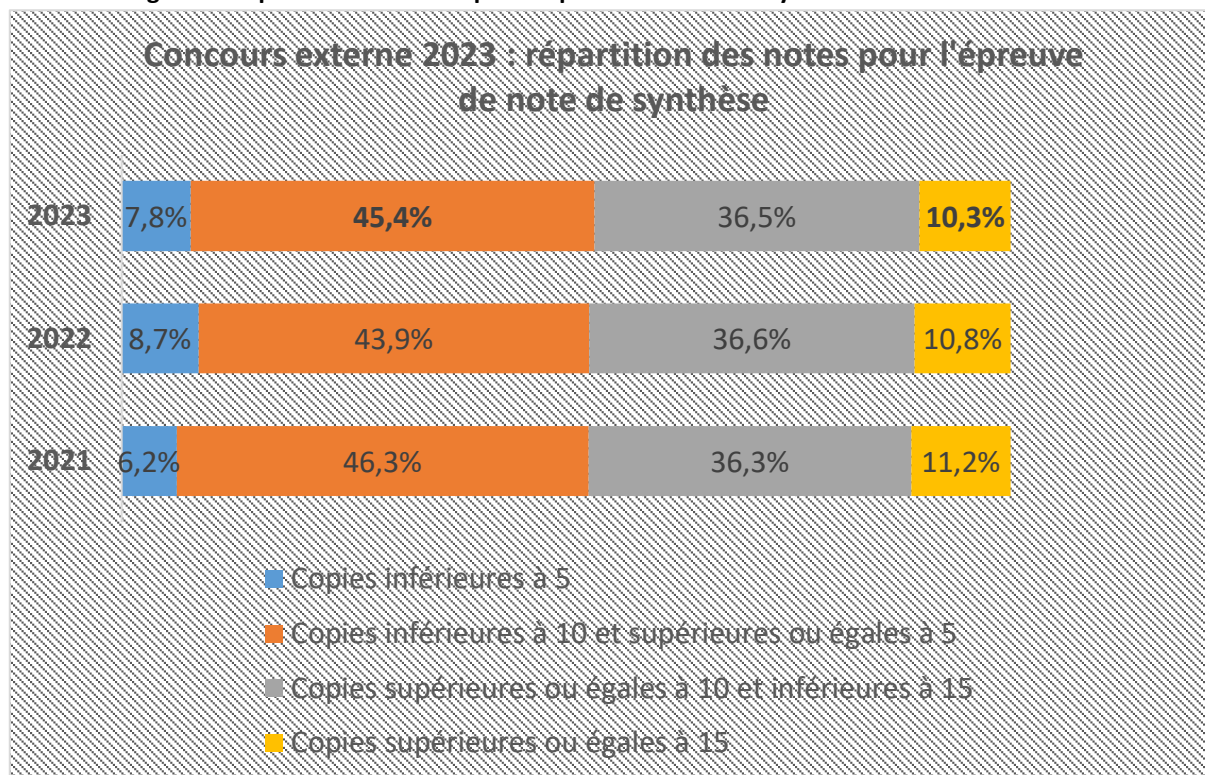
207 copies (47,2%) ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 (47,4 % en 2022).

On note une répartition assez égale des notes entre 5 et 12, avec cependant trois plateaux, un premier de 5 à 7 (62 copies), un second de 7 à 8 (96 copies) et un dernier entre 9 et 11 (119 copies). 45 copies ont obtenu une note supérieure ou égale à 15, et 27 se dégagent particulièrement avec des notes situées entre 16 et 18.

La répartition des notes est assez similaire à celles des deux sessions précédentes, la légère amélioration constatée pour les copies très faibles étant compensée par une proportion en hausse du nombre de copies notées entre 5 et 10.

¹⁵ Voir les sujets en annexe 2.

Figure 7 : répartition des notes pour l'épreuve de note de synthèse du concours externe



Le dossier proposé aux candidats est constitué de 9 documents. Il compte moins de pages (24) que le dossier de la précédente session. Les textes sont également relativement courts (3 pages max.) par rapport aux sessions précédentes. Sujet d'actualité au regard de l'actualité économique (annonce de profits records de la société Total, 2ème année consécutive qu'au forum de Davos de grandes fortunes lancent un appel pour être plus fortement imposées) et politique (débats parlementaires autour du financement des retraites, affaires d'évasion fiscales évoquées par la presse comme les Panama Papers), le thème ne manquait pas de liens avec l'actualité et facilitait ainsi, au début de l'introduction, une contextualisation du dossier. Malgré la dimension parfois assez technique du dossier – on pense à l'argument $R > G$ développé par T. Piketty – le dossier ne présente pas de difficultés majeures. Les textes les plus importants ne sont pas forcément positionnés parmi les premiers dans l'ordre du bordereau. Les articles de T. Piketty (texte 5), de G. Macke et V. Beaufils (*Challenges*, doc. 6) et de V. Petkanchin et N. Elgrably-Levy (texte 8), qui ont un contenu très riche et très développé, apparaissent tardivement. Le premier texte du dossier, l'article « Faire payer les riches ? Roosevelt et le difficile combat contre les hauts revenus » (doc. 1) est celui qui balaie le plus de thèmes que l'on retrouve dans les autres documents. Il donne les axes forts du dossier (question de l'utilité marginale d'une imposition des tranches supérieures, conception morale et budgétaire d'un impôt pour les plus hauts revenus).

Faire débiter le dossier par le texte d'un historien qui analyse la politique fiscale américaine dans les années 1930 vise à donner aux candidats le contexte global du dossier et cherche à les faire entrer progressivement dans les différentes problématiques et débats autour de la participation des plus hauts revenus à l'effort fiscal. Ce thème a bénéficié d'un écho médiatique important en 2013 avec la publication du *Capital au XXIème siècle* par l'économiste T. Piketty. Les thèses de l'ouvrage, qui s'intéresse aux mécanismes de répartition des richesses et du patrimoine depuis le XVIIIème siècle, sont ainsi présentes dans une grande partie des textes du dossier, reprises ou discutées (documents 4,6,8 et 5 bien sûr). La nature du dossier accorde une place importante aux économistes et aux

journalistes spécialisés : Thomas Piketty, Alain Trannoy (EHESS) et Valentin Petkanchin (institut économique Molinari), Gaëlle Macke (rédactrice en chef du magazine économique *Challenges*). Ces textes peuvent parfois prendre des positions assez franches, tel « Manger les riches », extrait des *cahiers de la recherche*, très défavorable à la taxation des hauts revenus.

La dimension sociale du sujet est également bien présente dans le dossier, que ce soit à travers l'article de Louis Maurin (doc. 4), fondateur de L'Observatoire des inégalités, et le texte de Vincent Drezet et Liêm Hoang-Ngoc, membres d'Attac et engagés dans des fonctions politiques. Le dossier propose donc des textes engagés, à l'image du titre du livre de ces deux derniers auteurs : *Il faut faire payer les riches*. Le dossier propose des textes plus neutres, d'information comme celui du *Monde* (doc. 2) ou scientifiques comme celui de l'historien Romain Huret sur la contribution des riches à la politique fiscale de Roosevelt.

Analyse du dossier

Peu après son accession à la présidence en 1929, F. D. Roosevelt et ses équipes inaugurent une politique fiscale fondée sur la progressivité de l'impôt. Cette politique s'appuie sur les travaux de Richard T. Ely qui estime marginale l'utilité des tranches supérieures de revenus. Cette partie des revenus peut ainsi être redistribuée vers les plus pauvres. Imposer les hauts revenus est alors conçu comme un instrument de la politique budgétaire et une arme de justice sociale. C'est aussi la position défendue par le texte 5. La politique du président américain est approuvée par la société américaine, ce qui permet de lui faire accepter, en contrepartie, une progressivité de l'imposition pour toutes les couches sociales. Ce consentement à une hausse de la pression fiscale pour les plus riches et à l'impôt progressif perdure encore aujourd'hui, comme l'indiquent S. Laurent et J. Parienté (doc.2) et comme le suppose également L. Maurin (texte 4). La solidarité reste en effet, pour ce dernier, une valeur fondamentale. Elle n'est néanmoins pas acquise par tous, les auteurs du livre *Il faut faire payer les riches* soulignant que les riches ne sont pas très enclins à la solidarité nationale. Le bienfait de cette imposition des hauts revenus est aussi contesté légalement à l'image de la censure du Conseil Constitutionnel qui impose un plafonnement de l'ISF (texte 2), ou parce qu'il entraîne une émigration de nature fiscale.

R. Huret montre que la taxation des plus riches est contestée dès 1936 par le ministre des finances, H. Morgenthau Jr, lequel juge l'impôt sur les profits peu efficace. Et la défaite des démocrates aux élections de mi-mandat, en 1938, conduit à un allègement fiscal des plus hautes fortunes. Cette faible efficacité est également pointée par les articles du *Monde* et de *Challenges*. Malgré trois réformes sur l'imposition des hauts revenus votées en France en 5 ans, les impôts ont faiblement augmenté pour cette partie de la population. Le cas de la France n'est pas isolé. Beaucoup de pays de l'OCDE ont abandonné le principe de l'impôt sur la fortune (ISF) car il est non seulement difficile à collecter, mais surtout parce qu'il génère de faibles recettes (texte 8).

L'argument d'une limitation de l'efficacité de l'impôt à partir d'un certain seuil supérieur repose sur la formule de l'économiste Arthur Laffer « trop d'impôt tue l'impôt » qui, depuis 1974, est un axiome pour les politiques (doc.1). A partir d'un certain seuil d'imposition, la fiscalité devient contreproductive : les hauts revenus ne souhaitent plus travailler car une partie de leur revenu ne leur revient pas ou bien ils préfèrent pratiquer l'évasion fiscale. Cette théorie est développée, et également admise, en partie, par les journalistes économistes de *Challenges* qui la reprennent pour contester la proposition de T. Piketty d'accroître l'imposition des plus riches. Cette utilisation est néanmoins nuancée, G. Macke et V. Beaufils admettant que la baisse continue de la pression fiscale en Europe depuis des années n'a pas pour autant fait entrer plus d'argent dans les caisses de l'État. Ces baisses, taxées de « cadeaux » par les auteurs de *Il faut faire payer les riches*, ont un coût pour les États, contraints dès lors, à tailler

dans les dépenses publiques et à ainsi obérer l'avenir. L'effet Laffer n'est donc au mieux, pas automatique (texte 6), au pire il est un « propos de comptoir », considéré comme tel par de nombreux économistes (doc. 1).

La formule de Laffer n'est pas le seul argument avancé par les journalistes économiques pour contester l'efficacité d'une imposition particulière sur les riches. Dans un contexte de libre circulation des capitaux et des personnes et de concurrence fiscale entre les États, les mesures sur les revenus les plus élevés provoquent une fuite de ces derniers. Cette idée est battue en brèche par les auteurs du texte 3. A l'occasion du débat sur le bouclier fiscal, chargé d'enrayer l'évasion fiscale, V. Drezet et L. Hoang-Ngoc soulignent que, si le nombre de départs se situait aux alentours de 350 personnes par an entre 1999 et 2003 et concernait 821 personnes en 2008, le nombre de bénéficiaires de l'ISF a doublé en l'espace de six ans et le nombre d'étrangers fortunés a lui aussi augmenté. Si les deux auteurs ne nient pas le fait que la fiscalité est un facteur dans la stratégie de localisation des hauts revenus, tels les chefs d'entreprise qui s'exilent en Belgique, ils s'appuient sur une enquête auprès des diplômés de HEC pour nuancer cette réalité. Pour ces diplômés, l'expatriation pour des raisons fiscales n'est que le 9ème motif de migration. Cette nuance est partiellement partagée par Alain Trannoy. Pour ce dernier, l'émigration fiscale, dans une économie ouverte comme l'est celle de la France, est une réalité. Mais les départs sont aussi liés à des perspectives de carrière plus intéressantes à l'international ou à des propositions de revenus bruts supérieurs à ce qui est proposé au niveau national. L'auteur de l'article publié dans *Regards croisés sur l'économie* insiste sur le fait que les diplômés ont tendance à beaucoup plus migrer (6 fois plus) que les non qualifiés. La compétition fiscale entre les pays s'exerçant sur cette frange de la population, il semble évident pour l'auteur que les plus qualifiés sont plus rétifs à un système d'imposition progressif. C'est aussi l'avis des deux auteurs du document 8. Reprenant les propos du fiscaliste canadien J. Mintz, ils affirment que la mobilité des grandes fortunes, insérées dans les marchés de capitaux mondiaux, devrait inciter à ne pas recourir à une imposition trop forte.

L'argument de la mobilité des patrimoines est souvent lié, dans le dossier, à l'idée que la part marginale des tranches supérieures, inutile et donc hautement imposable pour R. Ely, bénéficie au développement économique et donc au bien-être de tous. Cette position libérale qui remonte au gouvernement de M. Thatcher (doc. 1) et qui est portée par la droite néo-libérale (textes 2 et 8) pèse dans les décisions des États de baisser la fiscalité des revenus les plus élevés. Cela a été le cas en France au moment de la loi de finances de 2013 qui envisageait un impôt de 75 % sur les revenus supérieurs à 1 million d'euros en remplacement de l'ISF, mais qui a finalement été rendu provisoire face au mécontentement des entrepreneurs (texte 2). A cet égard, T. Piketty rappelle le poids du contexte actuel. Aujourd'hui, les riches s'enrichissent beaucoup plus vite que le reste de la société car le rendement de leur capital (financiarisation de celui-ci, dérégulation internationale) est très élevé, alors que pour le reste de la société sa progression compense à peine l'inflation. Plutôt que de ruisseler comme le veut la théorie économique néo-libérale (texte 6), la thésaurisation du patrimoine contribue à renforcer les inégalités. Les journalistes de *Challenges* en conviennent d'ailleurs : s'il est traditionnellement admis que les riches investissent leur surplus de capital dans l'économie et donc créent de l'emploi, rien ne vient dans les faits vérifier cette assertion. A cet égard, la suppression de l'ISF, en France, n'a eu aucun effet sur l'investissement, ce qui est contesté par V. Petkantchin et N. Elgrably-Levy (doc.8). Pour nuancer l'absence de ruissellement, l'article de *Challenges* cite l'économiste P. Aghion pour qui les superprofits réalisés par les industries de la Tech américaine vont se lisser et être redistribués dans le futur.

Les avis contradictoires sur la réalité de l'évasion fiscale et les doutes sur le ruissellement remettent au centre du jeu l'idée d'une imposition du patrimoine pour les plus hauts revenus. Comme le soulignent les deux journalistes du *Monde*, la France est, avec l'Espagne, le seul pays de l'UE à taxer le

patrimoine des plus riches, même si cette imposition a tendance, ces dernières années, à diminuer. Les dépenses publiques liées à la crise du Covid rendent nécessaires, pour l'auteur du document 4, une augmentation des impôts qui cible en particulier les plus riches et passe ainsi par une modernisation de l'impôt sur le patrimoine, une lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et un toilettage des niches fiscales. Pour S.-P. Sengayrac, l'urgence climatique devrait nécessiter l'imposition, via des frais de notaires plus élevés lors de l'acquisition, des biens immobiliers les plus chers et les plus polluants. Mais plus que le Covid et la pollution, c'est le creusement abyssal des inégalités ces dernières décennies qui impose de recourir à une taxation du patrimoine. Dans une société où la natalité et la démographie baissent, le patrimoine accumulé tend à augmenter (doc.5). Outil traditionnel de la fiscalité, la taxe foncière n'est plus adaptée à la réalité du XXIème siècle. Les patrimoines sont aujourd'hui marqués par la finance. L'existence de niches fiscales et d'absence de vision mondiale de ces patrimoines rendent cet impôt obsolète pour T. Piketty.

Pour l'auteur, une taxation progressive des patrimoines serait la solution, en complément d'impôts sur les revenus et les successions. Pour y parvenir, une transparence plus grande des patrimoines est nécessaire. Leur opacité actuelle contribue à créer de la défiance politique et économique. Cette volonté de mettre à contribution toute la société passe par des réformes nationales et une coopération internationale. Elle n'est pas simple à mettre en œuvre : les auteurs des *Cahiers de la recherche* montrent bien la difficulté à définir ce qu'est un patrimoine imposable, à mesurer la fortune détenue dans un cadre national et international. Pourtant, pour une partie importante des auteurs du dossier, cette imposition est nécessaire pour développer des projets communs (texte 5), moderniser les services publics (L. Maurin) et assurer la transition écologique (doc. 9). T. Piketty insiste sur la fonction assurancielle de l'impôt qui doit voir chacun être mis à contribution en fonction de sa prospérité du moment. C'est pourquoi augmenter l'impôt sur la consommation qui pèse déjà lourdement sur les catégories populaires n'est pas une solution. En revanche, créer une CSG-Covid qui exonère les revenus les moins élevés et mettre à contribution les entreprises comme le propose l'auteur de l'article paru dans *Libération*, ou étendre la taxe sur les transactions financières et instaurer une taxe sur la consommation des produits hauts de gamme comme l'encourage l'article de *Libération* de 2022 sont des options à retenir.

Textes pivots (dont les idées principales et secondaires reviennent au moins 5 fois dans l'analyse du dossier) : 2, 5, 6 et 8

Problématiques du dossier :

Faut-il faire payer les plus hauts revenus ?

Mettre à contribution les plus fortunés est-il socialement ou économiquement profitable ?

Comment mettre les plus hauts revenus à contribution dans un contexte d'internationalisation et de financiarisation du capital ?

Plans possibles :

(Ces plans sont donnés à titre indicatif, parmi d'autres possibles)

- l) Faire payer les riches, une entreprise risquée
- a) Un risque politique et social
- b) Un coût économique

- II) Taxer les plus riches, une nécessité
 - a) Redonner à l'État les moyens de sa politique
 - b) Réduire les inégalités

- III) Mettre à contribution, des actions
 - a) Discuter l'utilité des tranches marginales et des autres taxes
 - b) Imposer le patrimoine

-
- I) Faire payer les riches est inefficace
 - a) La résistance fiscale et politique
 - b) Le poids de l'internationalisation des capitaux et des patrimoines
 - c) Un investissement économique en berne

- II) Taxer les fortunes est possible
 - a) Les axiomes économiques sont fragiles
 - b) Les raisons de taxer sont nombreuses
 - c) Les moyens de taxer sont variés : de la tranche marginale au patrimoine

Remarques sur la méthodologie et la forme

Dans l'ensemble, et à l'aune de la moyenne générale de l'exercice, l'épreuve de note de synthèse est comprise. Il est à noter tout de même qu'une proportion importante des copies fait montre d'une maîtrise incomplète, voire d'une absence totale de maîtrise des attentes formelles relatives à l'épreuve. Ces lacunes formelles, ajoutées à une maîtrise incomplète de l'exercice (contenu, temps) expliquent qu'une partie importante des copies ne dépasse pas la note de 9/20.

La note de synthèse n'est ainsi pas une note de service : quelques copies contiennent encore un exergue et une adresse (Note de synthèse à destination de Mr, Mme ...) qui n'ont pas leur place et empiètent formellement sur la longueur de la copie. La note de synthèse n'est pas non plus une dissertation, où le candidat est évalué sur la qualité de son raisonnement, la richesse de ses idées et sa connaissance du sujet. Un nombre encore trop important de copies expose des idées qui ne sont pas contenues dans les textes du dossier. Le sujet sur la redistribution des richesses a ainsi conduit certains candidats à exprimer des idées personnelles dans la synthèse, ce qui est absolument à proscrire. En effet, l'ajout d'arguments extérieurs au dossier relève du hors-sujet et il est à ce titre sévèrement pénalisé. En revanche, la présence de références à l'actualité est fortement conseillée dans l'amorce de l'introduction. Elle permet de contextualiser le thème du dossier et y apporte des éléments de compréhension. On peut ainsi regretter que les vraies amorces, qui ne reprennent pas les idées d'un texte du dossier, soient encore peu nombreuses et peu construites.

La note de synthèse n'est pas non plus un plan détaillé : dans plusieurs copies, les correcteurs ont noté que seules l'introduction et la conclusion étaient rédigées au détriment du corps de la synthèse réduite à une liste d'intitulés.

Les bonnes copies restent formellement celles qui font l'effort d'identifier les idées principales et secondaires du dossier et de les restituer dans une synthèse organisée et rédigée, sans faute d'orthographe et d'expression, mettant en relation les arguments des 9 textes, intégrant l'importance de chacun d'entre eux au sein d'un plan équilibré et respectant la limite des 4 pages fixées par l'épreuve. Cette année encore, plusieurs copies n'ont pas respecté cette limite, atteignant parfois 6 pages. Ces copies ont été sanctionnées en conséquence, jusqu'à 4,5 points de moins cette année. Les synthèses de 3 pages sont une autre caractéristique de la session. Elles doivent alerter les candidats quant au niveau de restitution des idées principales et secondaires du dossier. Ces copies se caractérisent toujours par l'omission d'arguments principaux ou secondaires ou par un manque de développement et de mise en discussion des textes.

La citation des références du dossier est problématique dans de nombreuses copies. Le jury constate, cette année encore, que de nombreuses copies ne comportent aucune référence directe ou explicite aux textes utilisés. Cela donne ainsi parfois l'impression que les candidats introduisent des idées extérieures à celles du dossier. Il est donc rappelé que, dans le corps de la synthèse, une mention explicite et claire au numéro de document ou à l'auteur doit être faite. Le candidat peut user d'expressions directes (nom de l'auteur, doc., texte...) et indirectes (L'auteur de ...). Les textes ne doivent pas être présentés individuellement dans l'introduction, mais peuvent faire l'objet d'une analyse globale très succincte, mettant en valeur les idées fortes et la nature des documents proposés. La note pouvant être lue indépendamment du dossier, les meilleures copies intègrent de manière fluide les mentions auteur-titre dans la logique de l'argumentation.

Le manque d'entraînement des candidats se remarque dans un nombre important de copies. Cette faiblesse donne dans le meilleur des cas une conclusion précipitée, dans le pire une note de synthèse écourtée voire amputée de tout un pan du développement quand elle n'est pas abandonnée après l'introduction alors même que le candidat disposait d'une aisance à l'écrit. Acquérir la méthode de la note de synthèse est une chose, s'entraîner à faire des devoirs blancs en est une autre. Cinq à six notes en entraînement préalable ne sont pas de trop pour aboutir à un résultat probant.

Le résultat n'en sera que meilleur si les candidats disposent d'une maîtrise de l'orthographe et de l'expression écrite à la hauteur des attentes d'un concours de la fonction publique. Ainsi, 38 copies ont été pénalisées (entre 0,5 et 3 points pour chacune d'entre elles) en raison de leur orthographe défectueuse, 6 l'ont été également en raison du trop grand nombre de ratures (entre 0,5 et 1 point retranché) et 9 copies ont perdu entre 0,5 et 2 points en raison de leur mauvaise lisibilité. D'une session à l'autre, le rapport de jury n'a cessé d'insister sur la présence de ces lacunes et sur le fait qu'elles pénalisent lourdement les candidats. D'une session à l'autre, ces recommandations ne sont pas prises en compte. Pourtant un travail sur la maîtrise de la langue permettrait à ces candidats qui ont parfois au départ une note supérieure à la barre d'admissibilité en raison de la qualité de synthèse, d'éviter de se voir ôter jusqu'à 3 points et de se retrouver ainsi recalés.

Compréhension et traitement du sujet

Le sujet de la note de synthèse amenait cette année les candidats à s'interroger sur la question de la redistribution de la richesse et de la fiscalité des grandes fortunes. Si les grands enjeux (nécessité de taxer les plus riches et interrogations sur l'efficacité des mesures) ont plutôt été bien dégagés et bien restitués, les candidats ont eu des difficultés à apprécier la nature et la valeur des textes. Certaines

copies manquent de culture économique, ce qui se traduit par des approximations ou des erreurs d'interprétation. L'usage du texte de Thomas Piketty est peut-être le cas plus emblématique de ce problème. Placé en cinquième position du dossier, l'article devait permettre aux candidats de s'emparer d'éléments techniques (limites de la correction des inégalités par l'impôt, conséquences des politiques fiscales) et de les restituer. Faisant écho aux arguments développés par d'autres auteurs (Samuel Laurent et Gaëlle Macke, en particulier), sa valeur et son contenu n'ont pourtant pas été toujours bien analysés. La nature polémique ou engagée de certains textes n'a ainsi pas toujours été appréhendée. Cet écueil explique en partie le nombre assez notable de copies moyennes. Il est ainsi nécessaire de rappeler aux candidats de bien prendre, en début d'épreuve, un temps d'analyse du sujet, de bien définir les termes de celui-ci et d'appréhender la nature des différents textes qui composent le bordereau. Le jury souligne à ce titre que les meilleures copies ont pris soin, dans l'introduction, de poser les termes du sujet et de réaliser une courte analyse du dossier et des textes (nature, orientations,).

Le manque de compréhension de la richesse du dossier s'est traduit au niveau du traitement de la note et de la problématisation d'ensemble. Beaucoup de copies n'ont pas abordé les idées les plus complexes du dossier, se contentant au mieux de quelques allusions et raccourcis, voire ne les ont pas mentionnées. La discussion sur l'utilité d'une imposition des tranches marginales, pourtant abordé par plusieurs auteurs du dossier, a ainsi été très souvent occultée. D'autres ont placé au cœur de la problématique des thèmes secondaires les conduisant à rédiger une note articulée autour d'un plan incomplet en deux parties distinguant l'imposition des plus riches comme une évidence des limites d'un tel recours. Ces thèmes ne constituent pourtant pas les problématiques centrales. Cela démontre une fois de plus que l'appréciation relative des différents documents du dossier n'est pas assez maîtrisée. Ainsi, de nombreux candidats se sont trop attachés aux documents demandant une lecture peu ardue (texte de G. Huret) mais plus faibles en termes de contenus. Ce prisme de lecture a eu comme conséquence de rendre plus difficile la mise au jour des idées des autres textes et leur mise en relation avec les autres documents du corpus.

Cette faible problématisation prend généralement place dans une introduction qui s'efforce au mieux d'accrocher très maladroitement le sujet (« De tout temps, les finances publiques et le bon fonctionnement de l'État souverain a inquiété nos gouvernements. ») au pire de commencer par la problématique du dossier. Il est donc rappelé que le sujet et ses termes doivent être analysés en quelques lignes avant que la problématique ne soit posée. Il est fortement conseillé aux candidats d'introduire le sujet en quelques lignes au moyen d'exemples pris parmi leurs connaissances ou dans l'actualité, et ce d'autant plus que les sujets des dernières sessions s'y prêtent plutôt bien. Il est également recommandé de conclure la synthèse, en reprenant les idées principales du dossier et, éventuellement, de proposer une sortie à la conclusion.

Les copies notées en-dessous de la moyenne font chacune montre, à des degrés variables dont la note attribuée s'est faite le relai, d'une compréhension très partielle voire partielle (quelques synthèses développant des opinions personnelles en lieu et place d'une construction à partir des textes du dossier) des idées comprises dans le dossier et des problématiques posées. Les écueils les plus communément rencontrés sont : rédiger des contre-sens, voire se tromper de sujet (en particulier : explorer prioritairement voire exclusivement la problématique de la nécessité de taxer les plus riches sans mentionner les textes qui expliquent que cette imposition peut permettre à l'État de retrouver des moyens d'action.) ; recenser les idées du dossier de manière lacunaire (ne pas avoir pris note d'enjeux importants du dossier, et ne pas les restituer) ; juxtaposer les idées repérées dans le dossier, sans les mettre en perspective, cette pratique étant souvent combinée à un manque de recul ou de nuance dans l'exposé des idées.

Les copies situées entre 10 et 13 témoignent d'une meilleure compréhension du sujet, du dossier et de l'exercice : les idées du dossier sont dans l'ensemble correctement identifiées et restituées par les candidats, dans des copies construites comme des notes de synthèse, mais à un stade d'appropriation de l'exercice encore assimilable à un tâtonnement. La marge de progression de ces candidats porte sur la capacité à hiérarchiser les idées figurant dans le dossier, en distinguant idées principales et secondaires. Ces candidats doivent encore progresser dans leur capacité à problématiser, contextualiser, mettre en regard les idées les unes par rapport aux autres et à faire preuve de qualités rédactionnelles : ce qui se conçoit bien s'énonce clairement.

Les copies supérieures à 14 marquent un palier supplémentaire atteint dans la maîtrise de l'exercice, appliqué au sujet du dossier. Ces copies se distinguent par leur qualité de restitution et d'agencement des idées-clés du dossier, la qualité de la problématisation et la fluidité de l'expression. La complexité du corpus est parfaitement exploitée et ces candidats sont parvenus à très bien identifier les textes pivots. Le jury tient ici à rappeler l'importance, dans la phase de lecture du corpus, de mener une analyse typologique des textes proposés, pour distinguer un texte d'opinion comme *Il faut faire payer les riches*, d'un article issu d'une publication académique, monographie comme périodique, d'un article d'une revue d'opinion. Cette typologie constitue un bon indice pour mesurer l'importance relative d'un texte particulier du corpus.

2.1.2. Composition

Données d'ensemble

Durée : 4 heures ; coefficient : 2.

Le nombre de candidats présents à cette deuxième épreuve écrite (423) était inférieur de 21 à ceux présents à l'épreuve de note de synthèse, et représentait 31,6 % des inscrits (33,9 % étaient présents en 2022).

7 copies blanches ont été écartées, soient 5 de plus que pour la session 2022.

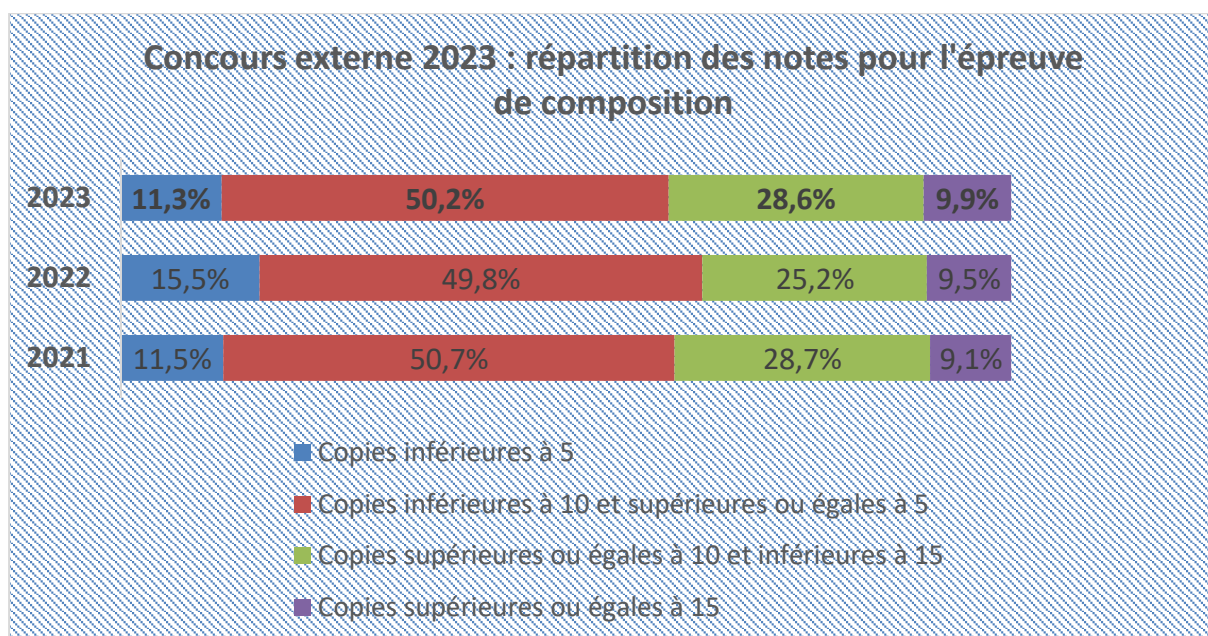
47 copies ont reçu une note éliminatoire soit 11,3 % des copies corrigées (15,5 % en 2022).

La moyenne générale était de 8,88, un peu supérieure à celle de 2021 (8,61).

La note maximale a été 18,50, la note minimale 0,25.

184 copies (soit 44,2 %) ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 (43,7 % en 2022, 37,8 % en 2021). 41 copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 15 (42 en 2022, 46 en 2021, 45 en 2020). Plus de 35 % des copies sont concentrées sur la tranche entre 5 et 7 (147 copies). Une proportion importante des notes se situe entre 5 et 7 (147 copies), avec un pic à 6.

Figure 8 : répartition des notes pour l'épreuve de composition du concours externe



La proportion de notes éliminatoires a nettement baissé cette année pour retrouver une valeur proche de celle constatée lors de la session 2021, la part des notes supérieures à la moyenne étant par ailleurs en légère progression. Le sujet proposé, abordant la question de la politique culturelle de l'État, semble avoir mieux inspiré les candidats.

Sujet de la composition :

Lors d'une conférence prononcée à Béthune le 19 janvier 1960, Gaëtan Picon, directeur général des Arts et Lettres, évoque ainsi la nouvelle politique du Ministère d'André Malraux :

« L'intervention de l'État dans le domaine de la culture contemporaine le met en présence d'une responsabilité nouvelle (...). S'il s'attache à une action de diffusion culturelle (...), ne sera-t-il pas accusé de dirigisme arbitraire ? Ici, il ne s'agit plus de transmettre des valeurs, mais de les choisir ».

Le fait que le sujet de la composition ait été une citation, contrairement à ce qui s'est pratiqué depuis plusieurs années pour le concours de bibliothécaire, semble avoir perturbé de nombreux candidats. On rappelle cependant que c'est une pratique courante dans les concours de la fonction publique, et que les sujets du concours de conservateur de bibliothèque, par exemple, en usent souvent ainsi. Dans de tels cas, il est d'abord indispensable de repositionner la citation dans son contexte originel. De nombreux éléments aidaient les candidats à le faire. Si on n'attend pas nécessairement des candidats qu'ils connaissent tous Gaëtan Picon, ancien militant du Front populaire, résistant, essayiste et critique d'art, du moins ils peuvent inférer de son poste de « directeur général des Arts et Lettres » qu'il est un proche collaborateur d'André Malraux. On a ainsi du mal à comprendre le contre-sens commis dans de nombreuses copies, qui ont perçu la citation de Picon comme une critique de la politique de Malraux ; voire l'ont présenté comme un opposant au ministre. La capacité de Gaëtan Picon à avoir une position réflexive, voire de doute, sur l'action de son propre ministère, a ainsi été incomprise – ce qui n'augurait pas très bien de la capacité des candidats eux-mêmes à faire preuve de nuance.

La date de la citation était également un élément à souligner : janvier 1960, c'est quelque mois après la création du ministère des Affaires culturelles. La citation ne propose donc pas un bilan, mais un programme. On attendait ainsi des candidats qu'ils rappellent le rôle d'André Malraux (sans nécessairement retracer toute sa biographie), et surtout qu'ils insistent sur le caractère nouveau d'un

ministère intégralement consacré à la culture – en relativisant éventuellement cette nouveauté, au regard de l’histoire des politiques culturelles en France. Ces développements pouvaient avoir lieu soit dans l’introduction, soit, par exemple, dans une première partie.

Une telle citation ne devait pourtant pas, comme on l’a vu dans plusieurs copies, être un prétexte pour dérouler une note de cours sur « la politique culturelle d’André Malraux », ni même « la politique culturelle en France, de Malraux à nos jours ». C’est là que la problématisation, attendue dans une épreuve comme celle-ci, doit permettre de dépasser le simple exposé d’une somme de connaissances. Cela passe d’abord par un travail de définition des principaux termes de la citation, avant de les mettre en tension. La citation proposée était justement assez riche pour offrir de nombreux points d’accroche. Il fallait d’abord, ce qu’ont fait les meilleures copies, définir la culture, ou plutôt souligner que c’est un terme polysémique : la culture au sens anthropologique (chaque peuple, chaque communauté ayant la sienne) ; et la culture au sens de « grande culture », la connaissance et la capacité à apprécier les « œuvres capitales de l’humanité » – et l’on sait, si on a étudié la pensée et l’action de Malraux, que c’est plutôt à la seconde version que Picon se réfère. De la tension entre les deux acceptions de ce terme peut naître une première piste de réflexion : le terme « culture », dans « ministère de la Culture », est-il le même aujourd’hui que sous Malraux ? Mais faute de s’être astreint à ce travail de définition, beaucoup de candidats n’ont pas été en mesure de suivre cette piste.

Encore moins nombreux ont été les candidats qui ont souligné que Picon évoquait la culture *contemporaine*, et se sont lancés dans de longues considérations sur la politique patrimoniale et mémorielle du ministère. S’il n’était pas interdit d’étendre la réflexion à la question du patrimoine, au moins aurait-il fallu signaler que l’on s’écarterait de la citation initiale. Enfin, d’autres termes pouvaient être interrogés : la notion de « dirigisme » (qui n’est pas nécessairement critiqué par Picon, sauf s’il est « arbitraire ») ; la tension entre « choix » et « transmission »...

Par rapport aux années précédentes, on a généralement remarqué que les copies étaient plus longues ; le nombre de copies très courtes (quelques paragraphes, une page) étant également faible – ce qui entraîne une baisse de la proportion de notes éliminatoires. Cela s’explique sans doute par le fait que le thème général (l’action culturelle) était tout à fait classique. Cela n’a pas empêché de nombreuses copies de présenter un contenu assez pauvre : manque de perspective historique (la politique culturelle de la France semble naître d’un coup sous Malraux) ; focalisation sur la question du patrimoine aux dépens de la création (alors que la citation porte spécifiquement sur la culture contemporaine) ; mauvaise connaissance des outils de l’État en la matière (avec une confusion fréquente entre déconcentration et décentralisation) ; et plus largement incapacité à présenter le rôle d’autres acteurs (collectivités locales, mécénat privé, etc.). Il est fascinant de voir que certaines copies résument l’action culturelle de l’État au loto du patrimoine soutenu par Stéphane Bern !

On retrouve ainsi des défauts déjà pointés : certaines copies ne parlent que de la question de l’éducation, voire se limitent au monde des bibliothèques. Certains pans de la culture, comme le cinéma, ont été négligés – alors que le mécanisme d’avance sur recettes, très original, aurait pu être étudié. Moins fréquemment, on note un manque d’intérêt pour les problèmes actuellement posés par les nouvelles formes de dirigisme arbitraire, dans le monde entier. On rappelle que les candidats ne doivent pas hésiter à employer des exemples tirés de l’actualité, ce qu’ont fait avec bonheur les copies qui ont évoqué les situations en Chine, en Russie ou en Iran.

On peut toujours déplorer, comme pour les années précédentes, l’incapacité des candidats à faire preuve de nuance et à exposer de façon neutre les différentes positions possibles sur un sujet donné. Trop de copies se limitent à des généralisations abusives, à des schémas simplistes et peu étayés (l’État intervient, il interdit donc les libertés et donc c’est un Etat totalitaire ; une copie voyait ainsi en l’existence même d’un ministère de la culture, la marque d’un État fasciste). On rappelle à ce propos

qu'il est fortement déconseillé d'exprimer trop clairement une opinion personnelle (une phrase comme « Je suis donc d'avis d'accuser le ministère d'André Malraux de dirigisme arbitraire » est à proscrire).

Il y a encore un trop grand nombre de lacunes dans l'expression, l'orthographe et la syntaxe. Est-il besoin de rappeler que les accents ne sont pas facultatifs, et que le terme « État » prend une majuscule quand ce terme désigne une autorité politique ?

Par contraste, il faut souligner la qualité d'un certain nombre de copies, qui ont su positionner la citation dans son contexte, sans l'y enfermer ; analyser les tenants et les aboutissants des termes qu'elle contenait, pour en dégager les tensions et proposer une approche originale du sujet ; de là, construire un plan ordonné qui prenne en compte les différentes dimensions du sujet et qui ne soit pas trop schématique (en évitant la dichotomie aspects positifs / aspects négatifs de l'engagement de l'État) ; qui permette enfin de développer un contenu exprimant les différentes dynamiques évoquées par la citation (évolution du rôle de l'État au fil du temps, nouveaux acteurs de l'action culturelle, succès, échecs et dangers de l'implication de l'État...), le tout dans un style agréable à lire.

2.2. Concours externe spécial : note de synthèse

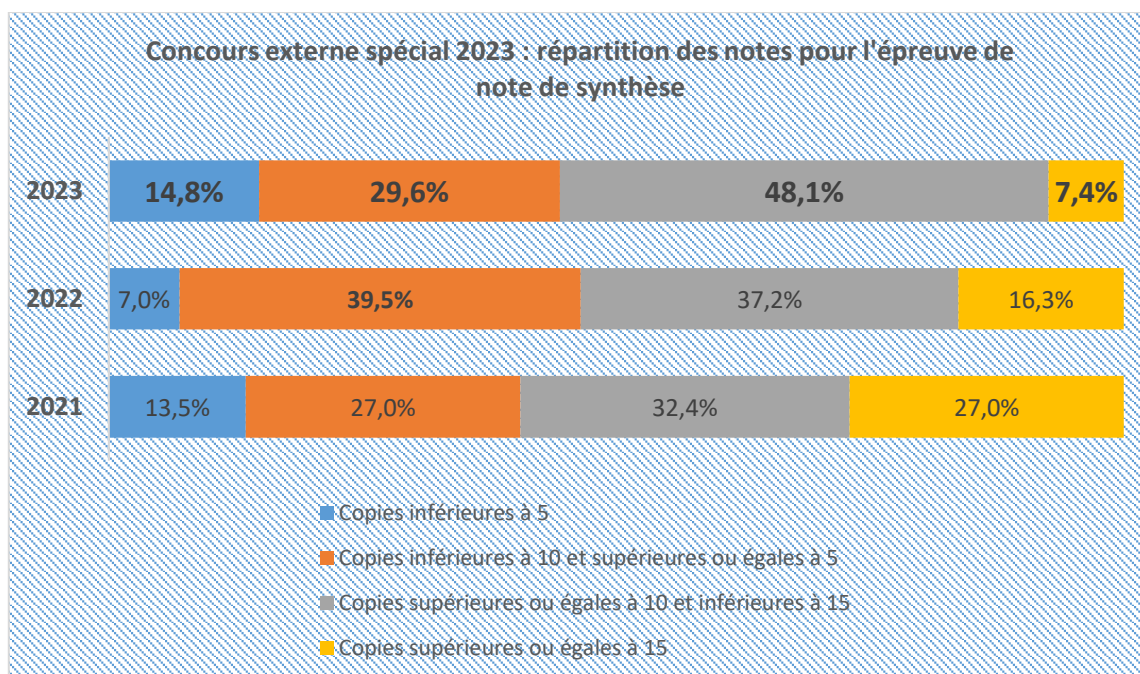
Durée : quatre heures ; coefficient 3.

L'épreuve de note de synthèse est la même que celle du concours externe. 40,8 % des inscrits ont composé (51,2 % en 2022, 38,14 % en 2021). 2 candidats ont rendu une copie blanche (1 seul l'année précédente). La moyenne générale a été de 9,54 (10,07 en 2022, 10,11 en 2021). Ce résultat est proche de celui de la session 2020 (9,42) mais légèrement inférieur à la moyenne constatée cette année pour le concours externe (9,62).

La note maximale a été 16,5, la plus basse, 2,5.

8 copies (29,6 %) se situent entre 5 et 9 inclus et 4 copies sont notées à moins de 5 (14,8 %). Elles sont donc éliminatoires (7 % en 2022, mais correspondant à 3 copies, l'évolution doit être relativisée compte tenu du faible nombre de copies à corriger cette année). 15 copies (44,2 %) ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne, parmi elles, seules 2 ont obtenu une note égale ou supérieure à 15 (7 en 2022). On note enfin deux pics situés à égale distance de la moyenne : autour de 8 (4 copies) et autour de 11 (4 copies).

Figure 9 : répartition des notes pour l'épreuve de note de synthèse du concours externe spécial



La proportion de notes supérieures ou égales à 15 est particulièrement faible cette année, quand dans le même temps la proportion de notes éliminatoires a également fortement augmenté : le sujet semble avoir posé des difficultés à certains des candidats du concours externe spécial. Pour autant, la part de copies notées au-dessus de la moyenne est cette année légèrement supérieure au résultat de la session 2022.

Observations du jury

Les observations et les recommandations formulées par le jury concernant la note de synthèse du concours externe s'appliquent aux deux concours.

2.3. Concours interne : étude de cas

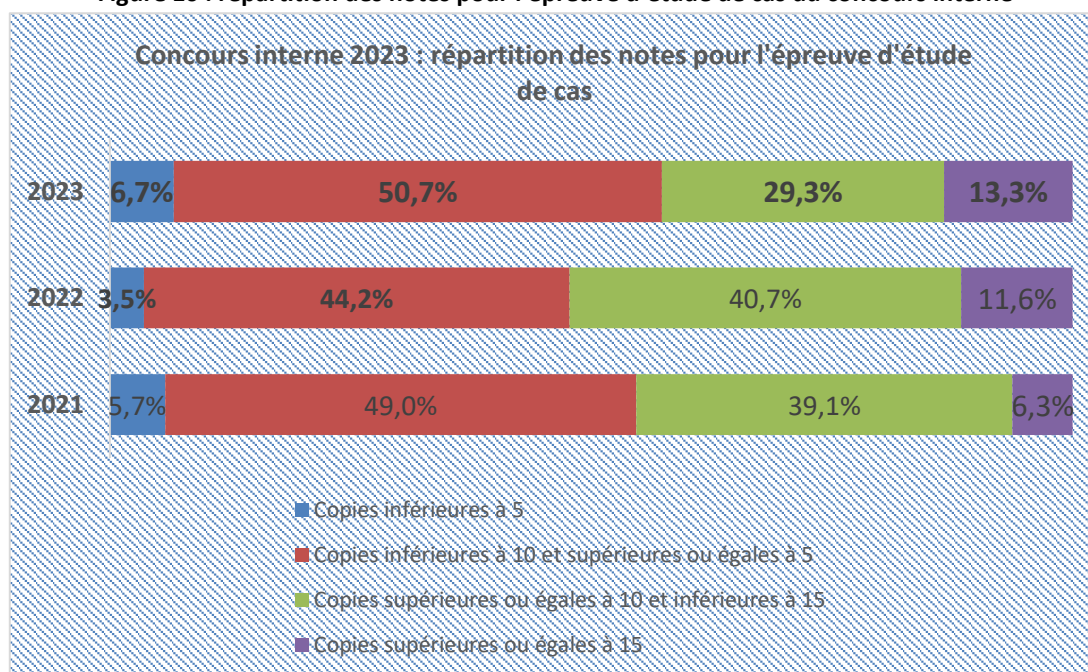
Durée : 4 heures ; coefficient 4.

228 candidats, soit 56,7 % des inscrits ont composé (53,2 % en 2022, 47 % en 2021). 3 copies blanches ont été écartées (1 seule en 2022). La moyenne générale est de 9,69, inférieure à celles de 2022 (10,28) et 2021 (9,8), mais supérieure à celle de 2020 (9,2).

La note maximale a été de 18,5, la plus basse de 0,25. 114 copies (50,7%) se situent entre 5 et 10 exclu et 15 copies sont notées à moins de 5, soit 6,7 % des copies (3,5 % en 2022, 6 % en 2021), et sont donc éliminatoires. 96 copies (42,6 %) ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne, dont 30 avec une note égale ou supérieure à 15 (23 en 2022, 12 en 2021).

Les copies sont ventilées assez régulièrement dans l'échelle de notation, avec cependant 1 pic très net autour de 8 (36 copies).

Figure 10 : répartition des notes pour l'épreuve d'étude de cas du concours interne



La session se caractérise par plus de notes éliminatoires mais une proportion plus grande également d'excellentes copies. Pour autant, la majorité des copies se situe en dessous de la moyenne.

Rappel de la nature de l'épreuve

L'arrêté du 11 juin 2010 fixant les modalités d'organisation des concours externe et interne de recrutement des bibliothécaires décrit l'épreuve d'admissibilité du concours interne comme une « étude de cas portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque ou d'un réseau documentaire, à partir d'un dossier de douze pages maximum présentant un cas à étudier ».

Cette épreuve conduit le candidat à se mettre en situation en tant que bibliothécaire, c'est-à-dire comme catégorie A de la fonction publique. A ce titre, elle est le reflet de la compréhension par le candidat de la nature des structures documentaires, de l'intégration de celles-ci dans un environnement institutionnel plus large mais aussi des missions de son établissement, de son rôle et de ses responsabilités au sein de celui-ci, en qualité de cadre. Cela suppose que le candidat soit capable dans sa rédaction d'identifier et prendre en compte l'ensemble des contraintes associées à cette organisation : administratives, temporelles, financières, humaines, techniques, car si ces contraintes ne sont pas traitées, elles constitueront inévitablement des freins pour les actions.

L'étude de cas ne constitue ni une composition, ni une note de synthèse. Il s'agit d'organiser des informations en vue de produire une note opérationnelle. Comme cela a pu être rappelé dans les rapports précédents, il n'est pas attendu des candidats qu'ils résument, même adroitement, les documents du dossier qui accompagnent le sujet. Ceux-ci ont pour unique objet de les aider à définir plus rapidement l'étendue et la signification du sujet et à construire leur réflexion dans un laps de temps contraint. Ces textes constituent un point de départ et ne peuvent être l'aboutissement de leurs propositions, qui doivent être correctement contextualisées.

L'étude de cas, au même titre que la note de synthèse et la composition est une épreuve, certes à caractère professionnel, mais qui nécessite d'acquérir des bases méthodologiques solides pour traiter efficacement le sujet proposé dans la limite de temps imposée par l'épreuve. Cette année particulièrement, le jury a souvent eu l'impression que la nature et les attendus de l'étude de cas n'étaient pas suffisamment compris ou maîtrisés. Il s'agit tout d'abord, rappelons-le, d'apporter une solution réaliste à une situation professionnelle donnée. Cette épreuve mobilise donc des

connaissances ou des compétences professionnelles. Ces connaissances et/ou compétences peuvent être acquises par l'expérience tout autant que par l'observation, la formation et la veille. Elles peuvent aussi, et c'est le sens de cette présentation du sujet sous une forme de dossier, être déduites – au moins partiellement - des sources documentaires accompagnant la formulation du sujet.

Les candidats doivent tout d'abord prendre le temps de lire attentivement et d'analyser le sujet proposé, ainsi que le dossier mis à disposition pour en exploiter tous les termes car ils servent d'appui à leur réflexion et faciliteront l'établissement d'une problématique claire et l'identification de l'ensemble des dimensions stratégiques et opérationnelles du projet à mettre en œuvre. Il s'agit pour eux de se mettre en situation à partir des objectifs définis dans le sujet, en s'appuyant sur certains des éléments figurant dans les textes du dossier, complétés par leur propre expérience ou leurs connaissances professionnelles. Ces textes peuvent être de nature et de portée variables : documentation juridique, supports de communication, extraits de rapports ou de mémoires, articles spécialisés, procédures, etc. Il faut être en capacité de les caractériser et de les hiérarchiser rapidement pour mieux distinguer leur importance respective pour le traitement ultérieur du sujet.

Cette nécessaire mise en situation des candidats, qui s'apparente à un jeu de rôle, impose à la fois d'être clair sur le pilotage exercé pour l'organisation du projet, et d'avoir conscience que ce rôle de pilote s'inscrit pour autant dans une organisation hiérarchique plus vaste, à la fois politique et administrative dont ils doivent tenir compte dans leur rédaction. Collaborations, coopérations, partenariats, délégations, validation, sous-traitance, etc. : une vision complète de l'organisation administrative impliquée dans le sujet proposé facilite la prise en compte de l'ensemble des relations et des interactions qui pourront conditionner la réussite de cette mission.

Une fois les termes du sujet exploités et les éléments essentiels du dossier identifiés, il va s'agir pour les candidats d'organiser leur projet de note, de façon claire et structurée : élaboration d'un plan détaillé, présentant des idées bien hiérarchisées, rédaction d'une introduction reprenant les termes les plus essentiels du sujet (contexte et objectif), comportant une problématique explicite (enjeux) et finissant par une annonce succincte mais fidèle du plan adopté. Rédaction d'une conclusion, qui doit être brève et, de façon assez classique, proposer à la fois une synthèse rapide des cibles ou des étapes et des solutions ou des livrables proposés, ainsi que des points de vigilance sur lesquels les candidats souhaitent alerter leur hiérarchie, mettre en perspective la réalisation (évolutions possibles ou souhaitables), rédaction enfin du corps de la note en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'un document professionnel que sa hiérarchie doit pouvoir s'approprier rapidement : la note doit être concise, neutre, claire et rédigée dans le respect de la syntaxe et de l'orthographe de la langue française en veillant également au respect des codes en usage pour une rédaction administrative.

Compréhension du sujet

Cette année, les candidats sont invités à produire une note méthodologique pour la mise en œuvre d'un portail HAL, de la conduite du projet jusqu'aux modalités d'alimentation de la plateforme.

Le sujet précisait dans son énoncé un certain nombre d'éléments dont il convenait de tenir compte et que le correcteur s'attendait à retrouver dans la copie :

- la demande de création d'un portail HAL émane de l'université. Si le rappel des enjeux et des objectifs permettait d'introduire le propos et de contextualiser le sujet, pour autant, il ne s'agissait pas de se livrer à un plaidoyer pour la science ouverte que servirait l'ouverture d'un portail HAL. Pour autant, une ouverture en conclusion de la copie sur l'opportunité de considérer la création du portail HAL comme première brique d'une politique d'établissement en matière de science ouverte était la bienvenue.

- le sujet insiste sur l'attention à porter aux moyens, particulièrement humains, à engager ; il convenait de prendre en compte les enjeux managériaux, que ce soit par le candidat en tant que responsable du pôle « services à la recherche », mais plus largement au sein du SCD, dans un esprit d'acculturation à ces nouvelles activités ;
- il s'agissait d'élaborer une **méthodologie de projet** : le sujet précise que l'université a acté la mise en place d'un portail HAL dont la mise en œuvre et l'alimentation sont confiées au Service de la documentation. Le sujet invite à la description d'une démarche concrète de projet qui balayerait la totalité des actions à mener et des acteurs à mobiliser pour mettre en œuvre le portail institutionnel puis en assurer l'alimentation. Les textes proposés permettaient de fait d'attirer l'attention du candidat sur les différentes étapes en matière d'organisation du projet mais proposaient également des pistes concrètes pour accompagner le fonctionnement du portail une fois celui-ci ouvert, y compris l'évolution de son utilisation.

Il était attendu des candidats qu'ils situent ce projet dans le cadre de la définition d'une politique de Science ouverte de l'établissement à partir de laquelle pouvaient être envisagées la question des moyens et celle de la conception de l'interface HAL. Une partie des enjeux de la note consistait à calibrer et justifier les moyens, en particulier humains, à mobiliser.

La principale faiblesse rencontrée dans les copies est relative à la méthodologie de projet : la comitologie est souvent faible, voire absente, et l'échelon décisionnel politique est fréquemment omis. Par ailleurs, les modalités de structuration des moyens humains nécessaires au projet ont constitué le second écueil fréquemment rencontré dans les copies : ce n'était pas tant un quantitatif précis qui était attendu qu'une identification et caractérisation des niveaux d'expertise nécessaires et des évolutions envisagées, y compris au-delà du SCD. De plus, le positionnement -à raison- du service d'appui à la recherche comme opérateur principal sinon unique dans la mise en œuvre du portail a paru aller souvent de soi pour la majeure partie des candidats. Pour autant, l'articulation de ce rôle avec les autres enjeux documentaires de la recherche est rarement interrogée : par exemple en soulignant le fait que cela permet de construire une politique documentaire recherche qui prendrait en compte la production éditoriale interne de l'établissement, ou en rappelant l'expertise du SCD en matière de gestion d'autorités et de qualité des métadonnées.

Enfin, si le sujet portait une attention particulière aux ressources humaines, il mentionnait les moyens dans leur ensemble à mettre en œuvre : or, nombreuses furent les copies ne proposant aucun calendrier ni phasage détaillé du projet ; de même, l'aspect financier du projet a régulièrement été occulté.

Le dossier d'accompagnement comprenait six documents qui fournissaient tous les éléments permettant aux candidats de répondre au sujet sans être un spécialiste de HAL ou de la science ouverte :

- le texte 1 était un extrait du projet de loi pour une république numérique ; il exposait tous les éléments de contexte au niveau global et les arguments pour organiser la communication ;
- le texte 2, extrait du site du CCSD, fournissait les clés pour préparer l'ouverture du portail : des atouts d'une telle création aux différentes étapes nécessaires à la mise en œuvre ; les éléments financiers sont également précisés ;
- le texte 3 constituait un retour d'expérience d'établissement et permettait de nourrir la partie de la note relative aux points de vigilance en matière de fonctionnement. Il exposait également des

préconisations et propositions d'amélioration de l'alimentation du portail. Le document donnait par ailleurs des indications précieuses quant aux différents interlocuteurs à mobiliser tout au long de la vie du projet, y compris après l'ouverture du portail ;

- le texte 4, également produit par un établissement, livrait les conclusions du groupe de travail Archive ouverte de l'AMU. Il fournissait des informations utiles à chaque étape du projet : on y trouvait des éléments intéressants la phase de négociation avec le CCSD (en lien avec le paramétrage, la mise en place d'un workflow simple pour le chercheur, les services à prévoir), des idées (bonus performance par exemple) pour assurer une alimentation continue du portail et des arguments relevant de la politique de l'établissement (obligation de dépôt) ;

- le texte 5 était un poster réalisé par l'équipe HAL Normandie dans le cadre d'une journée de l'association des utilisateurs de portail HAL, Casuhal : il présentait les moyens en ressources humaines mis en œuvre et les actions menées pour accompagner le fonctionnement d'un portail, que ce soit des formations, des animations ou de la personnalisation de collections de laboratoires ;

- enfin, le texte 6 était un extrait du rapport de l'IGÉSR sur la place des bibliothèques dans le développement de la science ouverte. Il était fort utile pour identifier les interlocuteurs indispensables au projet (vice-présidences et direction de la Recherche, commission Recherche, écoles doctorales, professionnels de l'IST présents dans les laboratoires...). Le document proposait notamment un éclairage sur le positionnement des bibliothèques universitaires dans le cycle de la Recherche et en particulier celui de la publication et permettait ainsi d'élaborer des propositions quant aux différentes actions à mener tout au long du projet : en amont, sensibilisation des laboratoires ; durant la phase d'alimentation, actions de soutien aux chercheurs et de modération ; en aval, actions de valorisation.

Traitement du sujet :

Aucun plan particulier n'était attendu. Les plans les plus efficaces ont souvent suivi les différentes étapes de la vie du projet : la description de la phase amont du projet puis de la phase de fonctionnement a ainsi aisément permis aux correcteurs de vérifier que le sujet était traité dans toutes ses dimensions.

Plan A (exemple)

1. Rappel des enjeux et du contexte
2. Démarche projet (de la création à l'alimentation) : organisation, chronologie
3. Validation et mise en œuvre

Plan B (exemple)

1. Enjeux
2. Typologie des actions et compétences des acteurs associés
3. Méthode et plan d'action

Pour ce qui concerne la méthodologie de projet, il est à noter que si les principaux acteurs techniques et scientifiques ont été globalement bien identifiés, la dimension politique pour le champ décisionnel a souvent été oubliée, alors qu'elle est explicitée dans la commande et implicite au regard des enjeux du projet. Les modalités d'organisation de projet ont également été très inégalement traitées, avec

une propension à privilégier une gestion internalisée au sein du SCD. Ainsi, les bonnes copies ont porté une attention particulière à la comitologie : création d'un COPIL composé de représentants politiques (VP Recherche, VP Numérique, directeurs de la recherche, du numérique, des bibliothèques, représentant(s) d'école doctorale et/ou de laboratoires...) ; création d'une équipe projet (responsable des « services à la recherche », représentant de la Direction du numérique, représentant de la Direction de la recherche, professionnels de l'IST de laboratoires...). Les étapes de validation ont généralement été bien identifiées dans ce cas.

La gestion de projet implique l'identification des moyens à mobiliser pour en garantir le succès. Parmi ces éléments figure l'élaboration d'un calendrier de réalisation : si aucun élément de calendrier n'est formellement fixé dans le sujet, il paraissait cependant souhaitable que la démarche projet ne s'étire pas dans le temps, au vu du contexte politique (Deuxième plan national pour la science ouverte), tout en prenant la mesure des délais de réalisation des actions identifiées dans la démarche. La présence d'un calendrier constitue un élément de mesure de la cohérence et de la soutenabilité des propositions.

Les différentes étapes de création du portail ont globalement été bien repérées. L'étude des besoins, les modalités d'alimentation ainsi que les services prévus ont régulièrement été détaillés.

L'accompagnement du projet a souvent fait l'objet de longs développements, en particulier la partie formation, portée par des acteurs très bien identifiés : CRFCB, URFIST voire écoles doctorales. Les étapes de présentation et de validation du projet dans les différentes instances de gouvernance du SCD (réunion de direction, conseil documentaire) et de l'université (commission Recherche, Conseil d'administration...) demeurent des étapes incontournables face à ce type de projet, que les candidats se doivent de mentionner.

L'identification des ressources humaines nécessaires au fonctionnement du portail constituait certainement le point le plus délicat de l'épreuve. Les candidats ont le plus souvent cherché à quantifier de façon précise l'équipe nécessaire à la conception voire à l'exploitation du portail. Les meilleures copies se sont positionnées de manière agile et scalaire en décrivant les activités attendues dont ils ont déduit les compétences et expertises nécessaires : création d'un réseau de référents au sein des laboratoires, modérateur(s), curateurs, administrateur(s)...

La description du fonctionnement courant du portail faisait partie du sujet à traiter : les opérations de valorisation ont souvent été bien abordées ; ainsi, le volet communication interne au SCD a notamment été bien décrit ; les bonnes copies ont su citer nombre d'expériences décrites dans les documents fournis en appui : création d'une page dédiée sur le site web de l'université, organisation de journées sur la science ouverte, participation à Casuhal...

Le volet évaluation a quant à lui, été souvent traité plus rapidement, en fin de copie, voire limité à une phrase dans la conclusion. Une meilleure exploitation du corpus des textes mis à disposition aurait souvent permis d'aboutir à une rédaction plus approfondie de cette partie et de proposer un certain nombre d'actions utiles à l'évaluation de la réussite du projet : suivi des dépôts, statistiques, mesures incitatives et/ou correctives, création d'un baromètre de la science ouverte (trop souvent oublié).

D'un point de vue formel, il semble enfin utile de rappeler l'importance d'un plan clair, hiérarchisé et pertinent par rapport à la problématique dégagée. Il est attendu des candidats qu'ils le suivent effectivement tout au long de la copie et qu'ils hiérarchisent les différents points à l'intérieur de chacune des parties.

3. Épreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées du 22 au 25 mai 2023.

Compte tenu du nombre d'admissibles (33 au concours externe, 17 au concours interne, 5 au concours spécial), quatre commissions ont été constituées : une pour chaque épreuve des concours externes et internes, la commission chargée de l'épreuve de motivation professionnelle du concours interne auditionnant également les candidats admissibles du concours externe spécial.

3.1. Concours externe

Tableau 22 : Épreuves d'admission du concours externe : données chiffrées.

Entretien de motivation professionnelle	Admissibles	Admis
	33	13
Présents	33	13
Moyenne	13,11	15,35
Note minimum	7	12
Nombre de notes inférieures à 10	4	0
Note maximum	19	19
Entretien de culture générale	Admissibles	Admis
Moyenne	11,7	15,31
Note minimum	5	12
Nombre de notes inférieures à 10	10	0
Note maximum	17,5	17,5

A l'issue de ces épreuves d'admission, 6 candidats non lauréats ont été placés sur liste complémentaire. Leur moyenne pour le total général du concours était de 13,83, la moyenne générale des admis étant cette année de 15,64.

3.1.1. Entretien de motivation professionnelle

Les conditions de l'épreuve de motivation professionnelle sont communes aux concours externe et interne : l'entretien a une durée de 30 minutes. L'épreuve comporte un commentaire de texte d'une durée de dix minutes maximum, puis un échange du jury avec la candidate ou le candidat. Cet entretien débute généralement par quelques questions relatives aux idées du texte commenté et se poursuit par des questions mobilisant la culture professionnelle des candidats et pouvant porter notamment sur les enjeux professionnels, les techniques managériales, les processus décisionnels et l'environnement institutionnel, juridique et administratif des bibliothèques.

L'entretien de motivation professionnelle bénéficie d'un coefficient élevé, ce qui en fait une épreuve souvent décisive pour la réussite de ce concours. Il permet de mesurer les connaissances des candidats en matière d'organisation du travail et de gestion des ressources humaines, mais aussi d'apprécier leur

culture professionnelle et leur capacité à replacer ces sujets dans le contexte des bibliothèques et des établissements ou collectivités auxquels elles sont rattachées.

Commentaire

Les textes choisis concernent les modes d'organisation du travail et les pratiques professionnelles, rarement issus du monde des bibliothèques. Ils sont extraits de la presse généraliste (quotidiens nationaux, hebdomadaires, mensuels, sites d'information), et parfois spécialisée (collectivités, emploi public, revues consacrées aux ressources humaines ou aux fonctions financières en secteur public ou privé).

Les textes proposés cette année (annexe 3) mêlaient des thématiques habituelles pour cette épreuve : qualité de vie au travail, fonction publique, discrimination, techniques managériales, compétences, etc. Ils comportaient aussi quelques sujets moins fréquents : intelligence collective, responsabilité sociétale et environnementale, place des émotions dans le travail, etc.

L'exercice formel a paru globalement bien maîtrisé par les candidats : la lecture des notes, qui est autorisée, n'a contrarié que rarement la fluidité du propos, et rares ont été les candidats à éprouver des difficultés à maîtriser leurs émotions dans cet exercice délicat. Le jury note toutefois qu'à la différence de la session précédente, quatre candidats ont dû être interrompus, leur présentation dépassant nettement la durée imposée par l'épreuve. Ces problèmes de gestion du temps sont sanctionnés. Trois autres candidats ont traité leur commentaire en moins de 8 minutes, allongeant d'autant la durée des échanges avec les membres du jury.

Le jury a été surpris cette année par une proportion plus importante de candidats qui ont semblé insuffisamment préparés à l'épreuve du commentaire. Il ne s'agit en aucun cas de produire une synthèse ou un résumé de texte. Cet exercice doit se donner pour objectif d'analyser le texte proposé et de répondre à son argumentaire sous une forme parfaitement structurée : il convient donc d'identifier tout d'abord sa problématique et ses idées fortes puis d'en faire un commentaire critique permettant de confronter l'argumentation des auteurs avec les réflexions personnelles de la candidate ou du candidat, s'appuyant idéalement sur des références à l'actualité, des lectures connexes ou les acquis des expériences professionnelles. C'est précisément cette capacité de recul critique et d'analyse comparative qui est attendue des candidats, et constitue par ailleurs une compétence espérée pour une future ou un futur cadre de la catégorie A. Le principal écueil, auquel n'ont pas échappé nombre de candidats cette année, est évidemment d'aboutir à une simple paraphrase du texte, ou pire, de s'en affranchir afin de pouvoir aborder des thèmes auxquels les candidats se savent mieux préparés, mais qui pour autant ne sont pas présents dans le texte à commenter. Dans ce cas de figure, également curieusement assez fréquent cette année, le candidat se place lui-même en hors-sujet, ce qui est naturellement lourdement sanctionné. Raconter par le détail l'histoire voire l'épopée de la création du réseau Internet ou dresser un panorama de l'impact de la crise sanitaire dans les bibliothèques à partir d'un texte traitant des mutations du travail du point de vue des DRH finit inévitablement par éloigner le commentaire de son sujet...

Le jury encourage donc les candidats des prochaines sessions à mettre à profit le temps de préparation (30 minutes) pour s'approprier pleinement le texte à traiter et accorder le plus grand soin à la structuration de leur commentaire. L'introduction doit comporter une amorce sur le sujet, idéalement surprenante pour retenir immédiatement l'attention du jury, une présentation du texte : titres, auteurs, affiliations, source, date et mise en contexte éventuelle, une problématique claire explicitant l'approche critique choisie par les candidats vis-à-vis des arguments du texte et enfin une annonce du plan qui sera adopté pour ce commentaire. Ce plan peut utilement être ensuite rappelé de façon plus

implicite, en l'intégrant dans les transitions nécessaires entre les différentes parties du commentaire. Celui-ci doit permettre dans un premier temps de reformuler dans l'ordre les principales idées du texte et souligner leur articulation logique de façon à ce que l'argumentaire de l'auteur soit clairement identifié. Dans un second temps, il va s'agir de replacer le propos de cet auteur dans un contexte plus général pour pouvoir plus facilement y introduire le point de vue personnel de la candidate ou du candidat. La conclusion qui doit être soignée car elle constitue l'ultime moyen de convaincre le jury sur la construction de l'argumentaire, sera abordée comme une synthèse du commentaire : à partir de la problématique exposée en introduction, il convient de rappeler les principaux points résumant la position exposée par le texte et le point de vue personnel introduit par la candidate ou le candidat dans son commentaire.

Cette épreuve nécessite donc une maîtrise méthodologique certaine, mais sa préparation doit également s'accompagner de lectures régulières sur les principales évolutions en œuvre au sein du monde du travail. Un certain nombre de candidats ont mis en avant durant leur commentaire des références nombreuses et pertinentes sur les différents thèmes abordés. Si les citations et ces références sont très utiles, et soulignent la profondeur de la culture professionnelle des candidats, elles ne sauraient se substituer à leur regard personnel sur les arguments du texte, il convient donc de ne pas déséquilibrer ce commentaire par un trop grand recours à des citations ou à des renvois vers d'autres textes.

Entretien avec le jury

Cette seconde partie de l'épreuve permet au jury de mesurer la solidité du projet professionnel des candidats et leur aptitude à exercer des fonctions d'encadrement et à s'intégrer aisément dans des organisations de travail. Savoir être, connaissance des fondamentaux en matière de techniques managériales, de cadre juridique et administratif et de maîtrise des processus décisionnels, capacité à gérer des situations de crises (le cas échéant, à travers de courtes mises en situation professionnelles), connaissance du vocabulaire et des grands enjeux de la profession et de son environnement institutionnel, sont évalués durant cet échange. Rappelons qu'il s'agit d'un concours externe. Il n'est donc pas attendu des candidats qu'ils démontrent à ce stade une parfaite connaissance des techniques professionnelles et de l'organisation du travail en bibliothèque. Néanmoins, cette épreuve nécessite une préparation sérieuse et une culture professionnelle certaine. Si tous les candidats ne semblaient pas avoir bénéficié d'une préparation dans un centre de formation aux concours, certains et certaines d'entre eux ont visiblement su travailler par d'autres moyens cet aspect. A cet égard, rappelons qu'une lecture attentive des rapports du jury des sessions antérieures, des statuts des bibliothécaires et du programme de la formation post-concours dispensée par l'ENSSIB peut fournir aux candidats un cadre efficace pour orienter et organiser ensuite leur effort de préparation.

L'amorce de l'échange avec le jury porte généralement sur une ou quelques questions qui visent à prolonger les thèmes du commentaire. Cela permet souvent d'amener les candidats à se positionner plus explicitement vis-à-vis de certains points d'argumentation de l'auteur et fournit une transition logique et rassurante vers des questions plus ouvertes. Les candidats cette année ont semblé très bien maîtriser cette entrée en matière qui ne les a pas déstabilisés.

Dans l'ensemble, les candidats ont également paru cette année mieux préparés aux questions relatives aux droits et obligations des fonctionnaires, formulant souvent des réponses à la fois précises et bien développées, et exprimant souvent par ailleurs un attachement particulier et convaincant aux valeurs de la fonction publique d'Etat présentées comme une motivation forte pour se présenter à ce concours.

Les fondamentaux des techniques managériales et, plus encore, les étapes et procédures associées à la conduite de projet ont par contre souvent conduit les candidats à formuler des réponses trop vagues ou incomplètes. Les moyens humains et financiers nécessaires pour conduire cette opération et l'évaluation des résultats ont bien souvent été oubliés. Un projet nécessite par ailleurs d'en définir l'organisation en matière de validation et de communication : les instances de prise de décision et de validation, de suivi opérationnel sont indispensables à la réussite du projet.

Les questions relatives à l'actualité des bibliothèques et aux grands enjeux contemporains en matière de maîtrise et gestion de l'information ont également mis en difficulté certains candidats cette année. Ces questions portant par exemple sur les données de la recherche, le rôle de CollEx-Persée, l'impact de l'intelligence artificielle sur les services de réponses à distance, le rôle des bibliothèques en matière de responsabilité sociétale et environnementale, ont souvent entraîné des réponses vagues et trop rapides, lorsqu'elles ne plaçaient pas tout simplement les candidats dans un mutisme profond. Les techniques managériales ou l'impact du télétravail sur la relation entre cadres et agents ont également entraîné des réponses anormalement évasives ou laconiques. L'objectif du jury n'est pas de piéger les candidats mais d'évaluer dans un temps très court leur capacité à exercer des fonctions de bibliothécaires. Cette épreuve ne consiste pas en un quizz, qui n'aurait que peu d'intérêt dans le contexte des véritables enjeux de l'entretien. Les candidats doivent donc mettre à profit les questions qui leur sont adressées pour prendre le temps d'analyser la question, et veiller à organiser et fournir une réponse suffisante : elle doit être détaillée et complète, afin de ne pas donner au jury le loisir d'une relance ou de questions complémentaires. Pour autant, chercher à prolonger l'échange au-delà du nécessaire donnera l'impression au jury d'une stratégie de captation de la parole dans l'intention d'empêcher ainsi le jury de poser la question suivante. Quelques rares candidats ont visiblement été tentés par cette option. C'est une très mauvaise idée : elle indispose toujours le jury, qui n'hésitera pas dès lors à interrompre les candidats pour reprendre la maîtrise de l'échange, et ces candidats courent ensuite le risque de devoir répondre à un questionnement plus exigeant et rapide afin de « rattraper le temps perdu ». Une autre stratégie peut consister à tenter d'évacuer la question en la contournant ou en lui apportant une réponse évasive. A une question portant sur les principales missions confiées à un bibliothécaire, objecter que « le problème c'est que c'est vaste un bibliothécaire » ne répond en rien à la demande initiale et légitime du jury.

Rappelons que l'objectif du jury n'est jamais de fragiliser les candidats lors des auditions et il veille à les placer dans un confort d'écoute et d'échange favorisant un véritable dialogue. Mais ces conditions concernent également les candidats qui doivent bien évidemment veiller à ce que leur attitude permette le maintien de cet échange fluide et équilibré durant toute la durée de l'entretien.

Une grande précision dans la formulation des réponses est ainsi toujours attendue. Dire que CollEx-Persée représente « les anciens Cadist et la vitrine des collections d'excellence » ne constitue en rien une réponse satisfaisante pour le jury, qui aurait espéré que soit évoquée la dimension de réseau national de coopération entre bibliothèques, et précisés son organisation, ses objectifs et ses actions.

Les courtes mises en situation proposées ont paru déstabiliser certains candidats. Elles visent à évaluer leur capacité à gérer une crise au sein d'un service : conflit interne, conflit avec un usager, projet complexe à mettre en œuvre. Il n'est pas attendu de démontrer une expertise sur ces sujets, mais de faire preuve de bon sens, d'intelligence, d'ouverture et de réalisme dans les propositions d'actions. Le recours possible à la hiérarchie, ou à une ressource externe a souvent manqué, conduisant les candidats à supporter seuls le poids de la situation, ce qui témoigne d'une difficulté à se positionner dans une organisation professionnelle collective. La parole magique par ailleurs ne suffit pas à résoudre

des crises : « discuter », « échanger » « prendre des nouvelles » ne constituent pas des actions suffisantes pour résoudre une crise.

Les candidats ont en revanche paru cette année bien préparés aux questions relatives au projet professionnel, qui interviennent souvent en fin d'entretien : les motivations, la nature des missions souhaitées, parfois les établissements recherchés ont souvent été exposés de façon précise et argumentée, et en cohérence avec les missions confiées à des bibliothécaires. Les services aux chercheurs, les services aux publics et l'action culturelle ont été logiquement cités.

Le concours externe de bibliothécaires d'Etat, enfin, est un concours d'accès à des fonctions d'encadrant de catégorie A. Les candidats doivent en être pleinement conscients et conserver un niveau de langue adapté. Dire : « Faut faire gaffe à cette adéquation profil/poste » ou « de toute manière, j'ai déjà un pied dans le monde du livre » n'est pas le bon registre de langue dans ce contexte. De même, la créativité lexicale n'est pas souhaitable : des termes comme « chaleurosité » ou « tranchement » restent difficilement recevables dans le cadre d'une épreuve où la bonne maîtrise de l'expression et de la langue française fait partie de l'évaluation des candidats.

Comme toujours, les meilleurs candidats sont ceux qui ont montré d'excellentes qualités d'écoute et de dialogue, en n'hésitant pas à demander si nécessaire une reformulation de la question, en s'accordant souvent un bref temps d'analyse et de réflexion avant de répondre, de façon posée et argumentée, avec une formulation synthétique et précise, enrichie par des exemples pertinents à l'appui de leur propos.

La préparation de cette épreuve nécessite une veille documentaire régulière et rigoureuse. Mais cet effort est rentable pour les candidats car cela leur permettra, au stade du concours, d'affiner ou de consolider leur projet professionnel, et, pour les lauréats ensuite, d'aborder la prise de poste avec un socle de connaissances mobilisables dans le cadre de la formation post-concours délivrée par l'ENSSIB puis des missions confiées par leur établissement d'affectation.

3.1.2. Entretien de culture générale

Commentaire de texte

Les candidats ont dix minutes pour présenter au jury et commenter un document tiré de la presse papier ou numérique, et portant sur un sujet de culture générale. Les thématiques des articles sont résolument variées : actualité, politique internationale, histoire, sciences, littérature... et vont du champ national à une vision planétaire, en passant par des échelles de régions géographiques, climatiques (la liste des textes proposés cette année figure à l'annexe 3) ... Dans l'ensemble, et à une exception près, les candidats ont respecté les formes de l'exercice : situation du document et du média qui l'a produit, introduction avec dégagement d'une problématique, annonce du plan (en deux ou trois parties), conclusion. Les prestations ont généralement eu une durée suffisante : très peu ont duré moins de 8 minutes (et ont à ce titre été sanctionnées) ; un seul candidat a été trop long et a dû voir sa présentation interrompue. À noter qu'une présentation un peu trop courte n'est pas forcément jugée insuffisante mais elle augmente d'autant le temps d'échanges et de questions, qui permettent de juger de l'existence et de la profondeur d'une culture générale, et renforce donc la difficulté pour le candidat. Par ailleurs, plus la présentation est courte, moins le jury recueille d'éléments (citations, références d'auteurs, d'œuvres, évènements, concepts...) pour rebondir dans l'échange, qui est alors d'autant plus imprévisible pour le candidat.

Cependant, au-delà de ces aspects formels, le jury déplore que la technique du commentaire soit insuffisamment maîtrisée. La plupart des prestations sont tombées dans l'un des deux principaux

écueils : soit les candidats ont réalisé une paraphrase du document proposé, soit ils ont pris le sujet du document comme prétexte pour dérouler un propos trop éloigné du sujet initial. Il est rappelé que les candidats doivent d'abord présenter le document et le contexte dans lequel il s'inscrit, puis le commenter, en articulant leurs connaissances propres et les éléments apportés par le document, pour proposer un discours construit. Il est aussi attendu des candidats qu'ils puissent faire preuve de nuance et qu'ils évitent d'exposer brutalement leurs opinions personnelles, surtout s'ils ne font pas l'effort de les étayer. En revanche, ils doivent aussi se montrer capables de critiquer voire de remettre en question le texte proposé – ce que les candidats se refusent trop souvent à faire. La capacité de mise à distance du texte et de ses positions, notamment en résonance avec des connaissances apportées par le candidat, traduit ainsi souvent l'utilisation pertinente et réfléchie de sa culture générale.

Entretien avec le jury

Cette phase de commentaire est suivie de vingt minutes d'entretien avec le jury – voire davantage, si le commentaire s'est arrêté trop vite. Les membres du jury peuvent poser des questions portant directement ou indirectement sur le texte, ou sur n'importe quel domaine relevant de la culture générale.

Dans cet exercice, les prestations ont été très contrastées. Certains candidats ont produit un oral remarquable, faisant preuve de connaissances très riches dans des domaines variés, mais également – et c'est tout aussi important – d'une capacité à écouter les questions du jury, éventuellement à les reformuler, et à s'appuyer sur les indices donnés par le texte proposé, ou par le jury lui-même, pour en déduire les réponses. À l'autre bout du spectre, on remarque que certains candidats manquent des connaissances qui constituent pourtant le socle de la culture générale, situant l'Amazonie au milieu du Chili, considérant que l'art gothique est typique du XVII^e siècle, ou confondant esclavage et colonisation. On constate aussi avec surprise que l'histoire des États-Unis est souvent plus connue que celle de la France, et plus généralement de l'Europe, au point d'en tirer une grille de lecture qui peut mener au contresens. Plus inquiétant, certains candidats démontrent une connaissance de certains faits, mais ne sont pas capables de les relier entre eux. La culture générale n'est pas la capacité à répondre à des questions isolées – sinon on se contenterait de soumettre les candidats à un QCM – mais à produire une réflexion sur certains domaines de la connaissance. De même, dans l'attitude, le candidat a intérêt à maîtriser et réfléchir sa réponse et à éviter de se lancer dans un « ping-pong », où trop souvent se révèlent un manque d'attention, une précipitation et une confusion des connaissances. La phase d'entretien est, comme son nom l'indique, un dialogue avec le jury, et non une performance, où les candidats doivent faire preuve de leur curiosité intellectuelle, de leur capacité d'écoute et de déduction, et enfin d'une certaine attention à l'actualité.

3.2. Concours externe spécial

Tableau 23 : Épreuve d'admission du concours externe spécial, données chiffrées.

Entretien avec le jury sur les motivations et les aptitudes du candidat à exercer les fonctions dévolues à un bibliothécaire.	Admissibles	Admis
	5	1
Présents	4	1
Moyenne	15,63	18
Note minimum	13	18
Nombre de notes inférieures à 10	0	0
Note maximum	18	18

À l'issue de cette épreuve d'admission, 1 candidat non lauréat a été placé sur liste complémentaire. Sa moyenne pour le total général du concours était de 17, la moyenne générale de la candidate admise étant cette année de 18.

Cette voie d'accès au corps des bibliothécaires, réservée aux titulaires d'un doctorat, comporte une seule épreuve orale qui prend la forme d'un « entretien avec le jury sur les motivations et les aptitudes du candidat à exercer les fonctions dévolues à un bibliothécaire ». L'audition des candidats est précédée de l'examen des dossiers que ceux-ci ont envoyé au préalable et qui permettent au jury de prendre connaissance du parcours universitaire et professionnel des candidats et de préparer les entretiens. Néanmoins, il est important de rappeler que l'évaluation des candidatures dans le cadre de ce concours ne porte ni sur ce dossier, ni sur la qualité scientifique des travaux ayant conduit à la délivrance du titre de docteur ou de son équivalent. Comme pour les candidats admissibles des concours externe et interne, cette épreuve de motivation professionnelle doit permettre au jury de mesurer l'aptitude des candidats à exercer les missions d'un cadre et les fonctions d'un bibliothécaire au sein d'une équipe et d'un service documentaire.

Le dossier de candidature n'est certes pas noté, mais les candidats doivent cependant y apporter le plus grand soin et orienter leur propos vers une mise en valeur de leur expérience. Les pratiques en matière de veille documentaire, de diffusion de la culture scientifique, de pédagogie et de collaborations professionnelles (gestion d'équipe, de réunion, conduite de projets, organisation de journées d'étude ou colloques, etc.) peuvent utilement être soulignées dans les différentes pièces constitutives du dossier. Il est rappelé que celui-ci doit obligatoirement comporter un exposé des titres et travaux, un curriculum vitae et une lettre de motivation. Cette dernière doit faire le lien entre le parcours académique et les motivations du candidat pour intégrer une catégorie d'emploi et une profession dont il ne peut ignorer les grands enjeux et les caractéristiques. L'exposé des titres et travaux doit présenter de façon synthétique le travail scientifique du candidat et permettre une appréhension rapide et aisée de la thématique de recherche par les membres du jury.

L'entretien de motivation professionnelle ne débute pas par un commentaire de texte, mais par une présentation du parcours et des motivations du candidat qui ne peut excéder cinq minutes, mais peut difficilement être plus courte sans perdre toute consistance. Le candidat ne doit pas restituer à l'oral le curriculum vitae dont le jury a pris connaissance, mais il doit mettre en exergue les éléments propres

à convaincre le jury de son aptitude à exercer des fonctions de cadre dans une bibliothèque. Les quatre candidats entendus cette année maîtrisaient parfaitement l'exercice ce qui attestait une préparation sérieuse. Ils ont en outre bien géré le stress que ce type d'épreuve génère inmanquablement.

L'exposé initial du candidat donne matière aux premières questions du jury qui glisse alors vers la séquence d'entretien. Celle-ci comporte des mises en situation professionnelle, des questions sur des techniques managériales (conduite de projet ou de réunion, gestion de conflit dans une équipe ou avec le public, évaluation des activités ou des agents, etc.) ou sur des enjeux professionnels. Elle vise à cerner la capacité du candidat à prendre du recul, à mobiliser des connaissances théoriques et des réflexes « de bon sens » permettant le plus souvent des réponses opérationnelles et complètes.

Les quatre candidats auditionnés cette année avaient une expérience concrète du travail en bibliothèque par le biais de contrats à durée déterminée, s'échelonnant sur plusieurs années. Ce contact direct avec la réalité du métier constitue assurément un atout pour passer ce concours, encore faut-il savoir l'exploiter en prenant la hauteur de vue nécessaire pour s'extraire des tâches quotidiennes et porter un regard plus englobant sur les enjeux des métiers des bibliothèques et de l'insertion académique et sociale de celles-ci. Il est attendu que leur parcours d'apprenti chercheur ait sensibilisé les docteurs qui passent ce concours aux relations entre documentation et recherche. Ils doivent en avoir retiré une certaine vision des services que les bibliothèques apportent à la recherche. Le jury ne peut donc qu'être surpris qu'en un ou une candidat(e) ne sait rien sur l'évaluation de la recherche et sur le rôle que les bibliothèques universitaires peuvent y jouer ou affirme que les bibliothèques n'ont pas à s'occuper du plan de gestion de données d'un chercheur. Cela ne signifie pas pour autant que les lauréats devront exercer en bibliothèque dans des services d'appui à la recherche.

Cette distanciation, ou cette hauteur de vue, s'acquiert par une préparation sérieuse au concours qui comprend une veille approfondie dans la presse et les réseaux d'information liés aux activités des bibliothèques ainsi qu'une bonne connaissance en matière d'organisation administrative et managériale des bibliothèques et des établissements. Dans tous les cas, il est indispensable de trouver des occasions de discuter avec des bibliothécaires en poste dans des établissements divers de leurs fonctions et de leur vision des évolutions de leur métier.

3.3. Concours interne

Tableau 24 : épreuves d'admission du concours interne : données chiffrées

Entretien de motivation professionnelle	Admissibles	Admis
	17	5
Présents	15	5
Moyenne	13,80	16,40
Note minimum	8	16
Nombre de notes inférieures à 10	1	0
Note maximum	17	17
Entretien de culture générale	Admissibles	Admis
Moyenne	10,07	12,60
Note minimum	7	18
Nombre de notes inférieures à 10	7	0
Note maximum	18	18

À l'issue de ces épreuves d'admission, 5 candidats non lauréats ont été placés sur liste complémentaire. Leur moyenne pour le total général du concours était de 13,60, la moyenne générale des admis étant cette année de 15,55.

3.3.1. Entretien de motivation professionnelle

Les conditions de l'épreuve sont identiques à celles du concours externe, si ce n'est que le jury dispose du dossier RAEP constitué et envoyé par chacun des candidats admissibles du concours interne. Ce dossier n'est pas noté, mais sert au jury pour préparer les entretiens avec ces candidats. Il doit respecter le modèle fourni par l'administration et se conformer aux consignes précisées dans le Guide d'aide au remplissage du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle disponible sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le parcours de formation vise à permettre au jury d'apprécier les compétences acquises durant la carrière professionnelle au-delà de la formation initiale qui en fait néanmoins partie. Le rapport d'activité constitue le volet le plus important du dossier RAEP et les candidats doivent attacher une attention particulière à sa rédaction, qui soulignera la cohérence du parcours professionnel avec les objectifs de progression attendus de la réussite au concours. Il dressera un bilan des acquis de l'expérience en insistant sur les compétences ajoutées par les différentes fonctions occupées et les différents établissements d'exercice. La présentation thématique n'a aucun caractère obligatoire mais elle permet de souligner de façon synthétique la cohérence du parcours et les principaux apports de l'expérience et de la mobilité professionnelle.

L'épreuve commence par un commentaire, d'une durée de dix minutes au maximum, d'un texte portant sur des problématiques relatives au monde du travail. Cette année, les textes proposés provenaient de journaux tels que « Les Échos » et « Le Monde », de magazines tels que « Alternatives économiques » et « L'Usine nouvelle ». Ils abordaient les sujets de l'entretien annuel d'évaluation, des démarches en ligne, des modes de management asiatique et occidental, de la transformation

écologique de la fonction publique, de la colère et des émotions, de la créativité (la liste des textes proposés cette année figure à l'annexe 3) ... Le jury a constaté avec étonnement qu'un nombre important de candidats s'écartait considérablement du texte, certains parce qu'ils n'en avaient pas dégagé la bonne problématique ; d'autres, de façon plus surprenante, avaient bien cerné cette dernière, mais la traitait sans s'appuyer sur le texte et en dérivant beaucoup trop loin de celui-ci. La méthode qui avait porté ses fruits lors des précédentes sessions, semblait ignorée cette année. Il est bien attendu du candidat qu'il prenne une distance critique par rapport au texte, mais seulement après en avoir présenté la problématique et les idées principales. De même, l'ouverture sur le monde des bibliothèques ne peut trouver une place appropriée dans le commentaire qu'en second lieu. Transposer d'emblée le sujet du texte dans ce contexte ne correspond pas à l'exercice proposé. De façon positive, les candidats de cette session ont osé plus largement prendre position : oui/non, les émotions (ou la créativité) ont (ou n'ont pas) leur place au travail, pour telle et telle raison(s). Ils ont dans l'ensemble respecté le cadre temporel imparti.

La seconde phase de cette épreuve, d'une durée minimale de vingt minutes, est consacrée à un entretien entre le candidat et les membres du jury qui porte dans un premier temps sur les problématiques abordées dans le commentaire du texte. Cet échange est ensuite prolongé par des questions sur des éléments du dossier RAEP ou sur tout sujet relatif au rôle, aux missions et à l'actualité des bibliothèques, sur l'économie de l'information ou sur les pratiques culturelles. Il comprend enfin des mises en situation professionnelle, reprenant des cas pratiques pouvant se produire dans le cadre des fonctions confiées à un bibliothécaire. Le candidat doit prouver son aptitude à assumer des responsabilités d'encadrement à la fois par la teneur de ses réponses qui doivent attester sa connaissance de l'environnement, ses réflexes de cadre et son bon sens, et par la formulation mesurée et précise de ses réponses. Certains candidats ont cru indispensable d'insérer dans leur réponse des morceaux de cours sur les différents types de management recensés. Le jury apprécie davantage une mise en œuvre de ces idées dans les situations concrètes proposées. En outre, certains poncifs se substituent à une réflexion personnelle : « être à l'écoute » est certes indispensable pour un cadre, mais ne suffit pas pour mener à bien un projet ou un service. Le management d'une équipe ne se limite pas à « être à l'écoute de chacun », il comporte une dimension collective que les candidats appréhendent rarement, sans doute parce que, jusque-là, ils n'ont été confrontés qu'à de (très) petites équipes. L'équipe est une entité qui ne se ramène pas à l'addition des individus qui la composent et qui doit être pilotée au niveau collectif, ce qui suppose des méthodes appropriées. De même, les candidats interrogés sur leurs motivations pour devenir bibliothécaires devraient renoncer à qualifier de « logique » le déroulement de carrière qui les conduit à devenir bibliothécaire, que ce soit dans leur dossier RAEP ou au cours de l'entretien. Aucun destin ne s'exprime dans ce parcours qu'ils ont eux-mêmes construit. Le jury souhaiterait, en revanche, en apprendre davantage sur leur vision du métier de bibliothécaire et les raisons qui les attirent vers certaines missions plutôt que d'autres. Dans l'ensemble, les candidats ont manifesté une aisance qui attestait à la fois leur préparation à cette épreuve orale et leur capacité à s'exprimer devant un auditoire.

3.3.2. Entretien de culture générale

Les conditions de l'épreuve de culture générale interne sont identiques à celles du concours externe : l'entretien a une durée de 30 minutes. L'épreuve consiste en un commentaire de texte d'une durée de dix minutes maximum, puis d'une reprise et d'un approfondissement des idées du texte et d'une discussion plus large pendant 20 mn.

Les textes choisis cette année sont issus de la presse généraliste (quotidiens nationaux comme Le Monde, mensuels de culture générale comme Sciences Humaines). Ils couvrent des champs

disciplinaires très larges qui font appel aux connaissances ou à la curiosité générale du candidat : actualité culturelle, lien entre les préoccupations écologie et le fonctionnement des sociétés démocratiques, lien entre mémoire et histoire.

La diversité des textes amène le jury à insister sur la nécessité, pour les candidats, de bien travailler leurs connaissances tout au long de l'année de préparation du concours, et pas seulement lorsqu'ils savent qu'ils sont admissibles. Le jury déplore cette année encore cet écueil de candidats qui n'ont aucune idée des débats publics, politiques et qui ne sont pas en mesure d'argumenter clairement sur les grands problèmes de société. Ainsi, pour cette session, l'impossibilité de certains candidats à expliquer ce qu'est le populisme, à resituer dans le temps les vagues migratoires en France, ou encore le rôle du politique dans la construction de la mémoire et de l'histoire collective constitue un sérieux problème. Le jury encourage donc les candidats à consulter tout au long de l'année la presse nationale (*Le Monde...*) et les grands titres généralistes capables de leur offrir une vision synthétique et argumentée (*Courrier International, Books, Sciences Humaines...*) des questions sociales, politiques et culturelles.

Cette année, le jury a apprécié, de manière positive, le niveau de préparation formel des candidats. Les commentaires de la plupart des candidats se situent, en effet, dans la moyenne de 8-10 minutes. Deux commentaires seulement n'ont pas dépassé les 6 minutes. Cette qualité est accompagnée d'une plutôt bonne maîtrise des attentes : introduction claire, problématique et plans énoncés, conclusion. Au niveau formel, les meilleures prestations proposent une courte accroche du sujet en introduction, une problématique bien construite et annoncent des transitions entre les parties.

Sur le plan du contenu, le commentaire vient trop souvent paraphraser le texte. Trop de candidats se limitent encore à un résumé-synthèse du texte, au mieux selon un plan différent de l'ordre du texte, au pire en suivant linéairement celui-ci. En ce sens, la problématique à dégager à la fin de l'introduction ne doit pas être non plus l'exacte copie du titre de l'article ou une question n'ayant aucun rapport avec le sujet du texte. Même si les délais de préparation du commentaire sont courts, les candidats doivent se préparer à dégager les enjeux du texte et à les interroger véritablement.

L'usage des citations doit être limité, maîtrisé et démontrer la capacité des candidats à repérer et commenter les points saillants du texte voire, si cela est pertinent, à décrypter allusions ou sous-entendus.

Les meilleurs candidats ont su replacer le texte dans son contexte social, culturel ou historique, dégager une problématique claire et sans prétention, construire un plan leur permettant de montrer leur bonne compréhension du texte et de ses enjeux, en laissant une part à l'apport d'éléments de culture personnelle, voire à un avis argumenté. Ils ont clos leur propos par une conclusion répondant à la problématique initiale et élargissant le sujet sans paraphraser le texte commenté. Le jury se permet d'insister sur ce point : les points de vue des candidats sur les textes sont bienvenus à condition qu'ils soient argumentés et développés. Affirmer ainsi que « la convention citoyenne sur le climat a été un succès » sans donner plus d'explications, est un peu court. L'exposé de points de vue argumentés invite en outre le jury à poser des questions dans la partie de reprise de l'exposé pour préciser la pensée du candidat et pour développer sa réflexion. Une assertion personnelle dans un commentaire relève donc d'un choix, que le candidat doit être en mesure d'argumenter ensuite. Il est peu recommandé d'agrémenter son commentaire de noms, de références ou de concepts qui appelleront très certainement des questions s'ils ne sont pas maîtrisés. Le jury pense ici à des candidats qui ont expressément mentionné le Conseil d'État ou le GIEC dans leur commentaire, sans pouvoir donner ensuite quelques éléments sur cette institution ou cet organisme.

Il est également peu recommandé de forcer le commentaire vers des thèmes professionnels alors que le sujet ne s’y prête pas. La démarche est probablement très rassurante pour le candidat, mais il s’agit d’un hors sujet. Consacrer ainsi une seconde partie d’un commentaire de texte au rôle des bibliothèques dans la lutte contre le réchauffement climatique à partir d’un texte sur le droit et la nature est très difficile à relier au sujet et à argumenter.

A cet égard, le candidat doit garder à l’esprit que le jury essaie d’amener le candidat à rebondir sur son commentaire, à préciser certains points, pour ouvrir l’échange en lui donnant l’occasion d’approfondir des aspects intéressants ou évoqués très vite. L’objectif de cette partie est d’amener le candidat à préciser sa pensée, à définir des termes et des concepts évoqués dans son commentaire. Tout ne peut être exprimé d’un texte ou argumenté en 10 mn et cette partie de reprise a justement pour vocation d’approfondir le commentaire. Il ne s’agit en aucun cas de pointer d’éventuelles défaillances – le jury a bien conscience que la durée de préparation est très courte et du caractère stressant de l’exercice – mais d’enrichir le commentaire et de percevoir les qualités du candidat en matière d’argumentation et d’apport de connaissances.

En moyenne, le jury a consacré 10 mn à cet approfondissement du commentaire et du texte, puis 10 mn à une discussion plus large, qui s’écarte plus ou moins complètement du texte et qui n’est pas destinée à mettre sur le grill la culture générale des candidats. Il s’agit en effet de déceler leur capacité d’argumentation ou de questionnement face à une problématique sociale, politique, économique ou culturelle. Le jury n’est pas là pour coller les candidats mais encore beaucoup d’entre eux/elles le pensent et se contentent de réponses très courtes, ce qui amène forcément le jury à poser d’autres questions. A l’inverse, même si aucun cas de réponse très longue ne s’est présenté cette année, il faut être vigilant à ne pas laisser le jury penser que le candidat essaie de gagner du temps, en monopolisant la parole.

Il faut quand même noter le fait que la grande majorité des candidats a eu à cœur de répondre – ou de tenter de le faire – tout au long de l’entretien, sans se démobiliser ou se laisser décourager après n’avoir pas su répondre à une ou plusieurs questions. Il faut rappeler qu’il est normal qu’un entretien de culture générale aborde un point sur lequel le candidat est peu aguerri. Le jury n’attend nullement des candidats des connaissances universelles. Certains candidats, dans cette situation, ont su tirer des parallèles avec un sujet mieux maîtrisé ou émettre franchement une hypothèse en expliquant leur cheminement, ce qui est très appréciable et illustre heureusement leur capacité à raisonner, leur dynamisme, voire leur capacité à se projeter dans une situation où ils n’auraient pas spontanément la réponse à une question posée.

Il est particulièrement apprécié de chercher à montrer son raisonnement et de réfléchir pour trouver une réponse mais il faut savoir identifier le moment où on a répondu au jury ou bien convenir qu’on ne peut aller au-delà de la réponse donnée. Les jugements sommaires parfois assésés par un candidat – qu’ils soient communément admis ou non – sont l’occasion pour le jury d’inviter le candidat à définir les termes employés ou à lui demander des exemples à l’appui de son propos. C’est encore une fois là où il est bon de maîtriser ce qui est dit. Parler ainsi de « totalitarisme » ou de « censure gérée par le ministère de la Culture » conduit ainsi le jury à sonder les capacités argumentatives du candidat et à s’intéresser à la clarté des idées mises derrière les mots. A l’identique, les prises de position personnelles, lorsqu’elles sont nuancées et argumentées, sont les bienvenues et peuvent amener à un échange qui révèle les connaissances du candidat et sa capacité à les mettre en lien.

Le jury a encore été frappé cette année par de nombreuses lacunes dans des domaines qui relèvent de la culture générale ou de connaissances liées à l’actualité sociale, politique, géographique, économique et culturelle. Ces lacunes pénalisent les candidats tant pour le commentaire de texte

(risque de faux-sens, manque de contextualisation) que pour l'échange avec le jury. On attend de professionnels de la documentation souhaitant évoluer vers des responsabilités de catégorie A qu'ils soient familiers des institutions politiques du pays – voire européennes ou internationale – et qu'ils puissent brosser à grande échelle la situation géopolitique entre la Chine et Taiwan ou définir ce qu'est le protestantisme, en dresser une rapide histoire et donner quelques éléments de sa doctrine. Cela n'a pas toujours été le cas.

Comme pour la session précédente, le jury a été étonné de constater chez plusieurs candidats un flou conceptuel autour de notions qui font pourtant partie de l'univers professionnel (censure, culture légitime, propagande, classe sociale...), une certaine absence d'évaluation critique des sources d'information et une confusion entre propagande et journalisme d'investigation d'une part, publicité déguisée et communication d'autre part. Le jury note également un manque de repères historiques et géographiques de base (situer Guillaume Apollinaire dans le temps culturel français, être capable de définir ce que sont les corps intermédiaires ou pouvoir fournir quelques connaissances sur l'art baroque, par exemple) qui relèvent plutôt de la culture de tout un chacun que du spécialiste acharné de l'épreuve de culture générale. Il va sans dire que des réponses hasardeuses à ces questions laissent, au mieux, le jury perplexe sur les connaissances du candidat, au pire desservent celui-ci.

Enfin, dans cette épreuve portant sur la culture générale, il peut sembler utile de rappeler aux candidats qu'ils ne doivent pas craindre de citer ou évoquer leurs goûts et pratiques culturelles personnelles de manière argumentée, que le jury n'est pas là pour juger mais qui témoignent justement de leur ouverture sur l'une ou l'autre forme de culture.

Conclusion et recommandations

Caractérisée par un maintien à l'identique du nombre de postes ouverts pour les trois concours de bibliothécaires d'Etat, la session 2023 n'a pas révélé de différences importantes dans le niveau des candidats, et les résultats sont de fait assez proches de ceux de l'année précédente, pour les lauréats et les candidats inscrits sur les listes complémentaires du moins.

Le jury a en revanche constaté cette année une fracture entre ces candidats qui ont donc semblé toujours très bien préparés aux différentes épreuves de ces concours, et un nombre conséquent de candidats, qui pourraient sans doute réussir ces épreuves, mais qui ont été pénalisés par une maîtrise insuffisante voire une méconnaissance de la méthodologie nécessaire. C'est notamment le cas du commentaire de texte pour les épreuves orales des concours externes et internes, et pour l'épreuve écrite du concours interne (étude de cas).

Une préparation sérieuse assurée par un opérateur de formation et des entraînements réguliers, et/ou à tout le moins, une lecture attentive des manuels qui fournissent des enseignements méthodologiques pour les concours de bibliothécaires d'Etat sont nécessaires pour parvenir à améliorer significativement ses résultats.

Parmi les candidats qui ont échoué cette année, beaucoup ont en réalité les moyens de parvenir rapidement à obtenir à leur tour le bénéfice de ces concours dont la sélectivité demeure attractive. La persévérance face aux épreuves et l'endurance dans la préparation conditionnent la réussite future des candidats qui ont certes échoué, mais n'ont échoué que cette année...

Ce rapport comporte ainsi sans doute plus de recommandations méthodologiques qu'habituellement, dans l'objectif de faciliter la préparation de la session 2024, pour les « persévérants » comme pour les futurs nouveaux candidats.

Des lectures intensives et régulières (veille professionnelle et culture générale), un travail sur ses motivations et son projet professionnel au-delà de la réussite au concours (prendre connaissance des statuts, du programme de formation initiale dispensé par l'ENSSIB aux lauréats des concours de bibliothécaires, interroger si possible une ou un bibliothécaire en poste) et des entraînements à la méthodologie des épreuves doivent être les objectifs prioritaires des candidats de la prochaine session.

Remerciements

Le président et la vice-présidente du jury remercient sincèrement les membres du jury pour leur engagement et leur soutien précieux, leurs avis et analyses très utiles à la rédaction de ce rapport, et plus largement pour leur contribution à la réussite des différentes étapes de cette session. Un grand merci très personnel aux membres du directoire du concours pour le travail considérable réalisé, tant pour la préparation et la correction des sujets que pour la rédaction de ce rapport.

Un merci tout particulier enfin aux personnels du bureau des concours (DGRH D5) et du bureau des affaires générales (DGRH D1) à la Direction générale des ressources humaines des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur et de la recherche pour leur disponibilité et efficacité dans la mise en œuvre de la session.

Pierre-Yves CACHARD

Carole LETROUIT

avec le concours de Benjamin GILLES, Clément OURY et Dominique WOLF.

Annexes

Annexe 1	Liste des membres du jury des concours externe, interne et spécial de bibliothécaires- Session 2023
Annexe 2	Sujets de la session 2023 – épreuves écrites
Annexe 3	Sujets de la session 2023 – épreuves orales

Annexe 1

Liste des membres du jury des concours externe, interne et spécial de bibliothécaires - Session 2023

Monsieur CACHARD Pierre-Yves	Président, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, collège bibliothèques, documentation, livre et lecture	PARIS
Madame LETROUIT Carole	Vice-présidente, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, collège bibliothèques, documentation, livre et lecture	PARIS
Madame ALLAGNAT Valérie	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS
Monsieur AUFFRET Quentin	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Madame BARTHET Emilie	Conservatrice générale des bibliothèques	DIJON
Madame BIZOS Isabelle	Conservatrice des bibliothèques	NORMANDIE
Madame BLOT Anne-Françoise	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS
Madame BOULAIRE Séverine	Bibliothécaire hors classe	RENNES
Madame BURKI Reine	Conservatrice des bibliothèques	LYON
Madame CAILLET Christelle	Bibliothécaire hors classe	LYON
Madame CAMBIER-MEERSCHMAN Perrine	Conservatrice des bibliothèques	PARIS
Madame CANTO Claire	Conservatrice des bibliothèques	NANCY-METZ
Madame CHURCH Amélie	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS
Madame CLATIN Marianne	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS
Monsieur CORDONNIER Mathieu	Bibliothécaire	LILLE
Monsieur COVAL Jean-Marc	Conservateur en chef	GRENOBLE
Madame CREPPY Rachel	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS
Madame CURIEN Julie	Bibliothécaire hors classe	CRETEIL

Madame DE COURS DE SAINT GERVASY Isabelle	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS
Monsieur DELESPIERRE Louis	Conservateur des bibliothèques	CRETEIL
Madame DEMAY Soraya	Conservatrice des bibliothèques	TOULOUSE
Monsieur DUFOURNET Stéphane	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Madame DURIEZ Maria	Conservatrice en chef des bibliothèques	NORMANDIE
Monsieur DUTON Frédéric	Conservateur en chef des bibliothèques	ORLEANS-TOURS
Madame FLEJOU Lucie	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS
Monsieur FOURNIER Valentin	Bibliothécaire	BORDEAUX
Monsieur GAILLARD Romain	Conservateur en chef des bibliothèques	PARIS
Madame GARCIA Joëlle	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS
Monsieur GILLES Benjamin	Conservateur des bibliothèques	AMIENS
Madame GOBBO Cécile	Conservatrice des bibliothèques	PARIS
Monsieur GUATEL Romain-Grégory	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Madame JOUANNO Myrtille	Bibliothécaire	PARIS
Madame KINTZ Salomé	Conservatrice des bibliothèques	VERSAILLES
Madame LACHIVER Diolène	Conservatrice en chef des bibliothèques	AMIENS
Madame LEBLOND Corinne	Conservatrice générale des bibliothèques	LILLE
Madame LEROY Agnès	Conservatrice des bibliothèques	STRASBOURG
Monsieur MARCHAND Yann	Conservateur général des bibliothèques	NANTES
Monsieur MARINE Emmanuel	Conservateur en chef des bibliothèques	STRASBOURG
Monsieur MARTY Laurent	Conservateur en chef des bibliothèques	TOULOUSE
Madame MATEOSSIAN Régine	Bibliothécaire	LYON
Monsieur MERVEILLE François	Bibliothécaire	CRETEIL

Madame MINAULT RICHOMME Emmanuelle	Conservatrice en chef des bibliothèques	REIMS
Madame MOATTI Raphaële	Conservatrice des bibliothèques	PARIS
Monsieur NAEGELEN Pierre	Bibliothécaire hors classe	TOULOUSE
Monsieur OURY Clément	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Madame PAYEN Emmanuele	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS
Monsieur PICARD David-Georges	Conservateur en chef des bibliothèques	PARIS
Monsieur PICHENOT François	Conservateur des bibliothèques	LILLE
Monsieur PIFFAULT Olivier	Conservateur général des bibliothèques	PARIS
Madame ROCHAS Amandine	Conservatrice en chef des bibliothèques	GRENOBLE
Monsieur SALOMON Thierry	Bibliothécaire hors classe	PARIS
Monsieur SAMYN Hugues	Conservateur en chef des bibliothèques	TOULOUSE
Monsieur SCHWEITZER Jérôme	Conservateur des bibliothèques	STRASBOURG
Monsieur SZWARCENZSTEIN Rafaël	Conservateur des bibliothèques	AMIENS
Monsieur THUAUD François-Xavier	Bibliothécaire	CLERMONT- FERRAND
Monsieur VILBAS Jean	Conservateur en chef des bibliothèques	LILLE
Monsieur VILLA Paul	Conservateur des bibliothèques	RENNES
Madame WEBER Anne	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS
Monsieur WENZ Romain	Conservateur des bibliothèques	BORDEAUX
Madame WOLF Dominique	Conservatrice générale des bibliothèques	NANCY-METZ

Annexe 2

Sujets de la session 2023 - épreuves écrites

Concours externe et concours spécial – Note de synthèse

Rédiger une note de synthèse de 4 pages maximum à partir du dossier joint comportant des documents en langue française

Dossier : faire payer les riches

Composition du dossier :

Document 1 : Romain Huret, « Faire payer les riches ? Roosevelt et le difficile combat contre les hauts revenus », Pouvoirs, n°150, 2014 (3 pages)

Document 2 : Samuel Laurent et Jonathan Parienté, « Est-il devenu impossible d'être riche en France ? », Le Monde, 19 décembre 2012 (3 pages)

Document 3 : Vincent Drezet et Liêm Hoang-Ngoc, Il faut faire payer les riches, Paris, Éditions du Seuil, 2010 (2,5 pages)

Document 4 : Louis Maurin, « Covid-19 : pourquoi nous devons tous payer l'addition », Libération, 30 avril 2021 (1,5 pages)

Document 5 : Thomas Piketty, « La priorité : imposer le patrimoine », Revue Projets, n°341, 2014 (4 pages)

Document 6 : Gaëlle Macke et Vincent Beaufiles, « Fiscalité, succession, redistribution... La doctrine Piketty au banc d'essai », Challenges, 19 octobre 2019 (3 pages)

Document 7 : Alain Trannoy, « Peut-on encore taxer les hauts-revenus ? », Regards croisés sur l'économie, n°8, 2010 (2,5 pages)

Document 8 : Valentin Petkantchin et Nathalie Elgrably-Levy, « Manger les riches. Ne risque-t-on pas de s'étouffer ? », Les cahiers de la recherche, Institut économique de Montréal, septembre 2022 (2,5 pages)

Document 9 : Simon-Pierre Sengayrac, « On peut faire mieux que l'ISF climatique », Libération (site web), 7 mars 2022 (2 pages)

Nombre de pages : 24

Voir le dossier complet :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-02/sujet-de-l-preuve-n-1-du-concours-externe-de-biblioth-caire-session-2023-26531.pdf>

Concours externe – composition

Lors d'une conférence prononcée à Béthune le 19 janvier 1960, Gaëtan Picon, directeur général des Arts et Lettres, évoque ainsi la nouvelle politique du Ministère d'André Malraux :

« L'intervention de l'État dans le domaine de la culture contemporaine le met en présence d'une responsabilité nouvelle (...). S'il s'attache à une action de diffusion culturelle (...), ne sera-t-il pas accusé de dirigisme arbitraire ? Ici, il ne s'agit plus de transmettre des valeurs, mais de les choisir. »

Voir le sujet distribué :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-02/sujet-de-l-preuve-n-2-du-concours-externe-de-biblioth-caire-session-2023-26534.pdf>

Concours interne – Étude de cas

Intitulé du sujet

Votre université souhaite mettre en place un portail institutionnel HAL, dans le contexte du lancement du 2e plan national pour la science ouverte. Elle confie au Service commun de la documentation la responsabilité de piloter ce projet, puis, une fois cette plate-forme mise en place, d'en assurer l'animation. En tant que responsable du pôle « services à la recherche » du SCD, il vous est demandé de produire une note méthodologique précisant la conduite de projet pour la mise en place de cette plate-forme, au sein de votre SCD et de votre université ; elle insistera sur les moyens, notamment humains, à identifier lors de la phase projet puis de la phase de fonctionnement courant.

Dossier joint :

Document 1. Assemblée nationale, Projet de Loi pour une République numérique. Etude d'impact, 2015. Disponible en ligne (consulté le 28/10/2022) : < <https://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl3318-ei.asp>>

Document 2 : Centre pour la Communication Scientifique Directe. Centre pour la Communication Scientifique Directe. Portails institutionnels, 2021. Disponible en ligne (consulté le 28/10/2022) : < <https://www.ccsd.cnrs.fr/portails-institutionnels/>>

Document 3 : Maxence Larrieu et Dorothée Pain. « Ouvrir l'accès aux dernières publications de son établissement avec Hal. Retour d'expérience sur la mise en place d'un chantier d'import effectué à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines », dans Bulletin des bibliothèques de France, septembre 2021. Disponible en ligne (consulté le 28/10/2022) : < https://bbf.enssib.fr/matieres-a-penser/ouvrir-l-acces-aux-dernieres-publications-de-son-etablissement-avec-hal_70089>

Document 4 : Denis Bertin, Marin Dacos, Marlène Delhaye, Michaël Hug, Marie Masclat de Barbarin, et al.. Vers une archive ouverte pour Aix-Marseille Université. Une démarche en faveur de l'Open Access : Conclusions du groupe de travail sur le référencement des articles scientifiques produits par AMU. [Rapport Technique] Aix Marseille Université. 2014, p. 20-22. Disponible en ligne (consulté le 28/10/2022) : < <https://hal-amu.archives-ouvertes.fr/hal-01226882/document>>

Document 5 : Nicolas Boileau, Laurence Lemoine. HAL Normandie Université, missions et actions de la cellule d'appui. Journées CasuHAL 2019, Jun 2019. Disponible en ligne (consulté le 28/10/2022) : < <https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/hal-02181329>>

Document 6 : Carole Letrouit, Pierre-Yves Cachard, Monique Dupuis, Bernard Froment. La place des bibliothèques universitaires dans le développement de la science ouverte. Rapport IGESR n°2021-022, février 2021, p. 40-41. <Disponible en ligne (consulté le 28/10/2022) : <https://www.education.gouv.fr/media/88074/download>>

Voir le dossier complet :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-02/sujet-unique-concours-externe-et-interne-bibas-session-2023-26543.pdf>

Annexe 3

Sujets de la session 2023 - épreuves orales

Épreuve de motivation professionnelle :

- **Le groupe rend-il stupide ?** (Salomé Tossilong, Sciences humaines, n°348, juin 2022)
- **Pierre-Cyrille Hautcoeur : « Le 75e anniversaire d'une institution majeure de la République : le statut de la fonction publique »** (Pierre-Cyrille Hautcoeur,, Le Monde, 22 décembre 2021)
- **Quand les employés refusent de se soumettre à leur employeur** (Yann-Mael Larher, The Conversation, 10 octobre 2022)
- **Bore-out, brown-out...Plus que des maux** (Stéphanie Gallo, DAF Magazine, lundi 27 juin 2022)
- **« Arrêtons de décréter que l'erreur est possible si on ne nous autorise pas à en faire »** (Son Thierry Ly, Les Echos – site web : 25 mai 2021)
- **Les agents divisés sur leur avenir dans le service public** (Acteurs publics, 24 octobre, 2022)
- **Comment les DRH se représentent le travail de demain** (Sébastien Tran, Akim Berkani, The Conversation, 25 août 2022)
- **« Le handicap multiplie par trois le risque de discrimination au travail »** (Isabelle Hennebelle, Le Monde, 16 novembre 2021)
- **Pourquoi l'entretien annuel est souvent inutile ou raté** (Muriel Jasor, Les échos – Site web, 3 novembre 2022)
- **« Il ne s'agit plus de renseigner les usagers sur leurs droits mais de leur apprendre à faire seuls les démarches en ligne »** (Nadia Okbani, Alternatives économiques, 4 octobre 2022)
- **Les modes de management asiatiques peu transposables en Occident** (Sophy Caulier, Le Monde, 25 novembre 2021)
- **Nous, jeunes fonctionnaires, rêvons d'une grande transformation écologique de la fonction publique** (Collectif, Le Monde, Idées, jeudi 27 octobre 2022)
- **« Les techniques de management tendent à évacuer la colère »** (Jonathan Grelier, L'Usine Nouvelle, n°3706, 6 mai 2022)
- **Les « mad skills », ces compétences enseignées dans les grandes écoles d'ingénieurs pour « développer une forme de subversion chez nos étudiants »** (Séverin Graveleau, Le Monde, 23 novembre 2022)
- **Exprimer ses émotions au travail serait bénéfique** (Hélaine Lefrançois, Les Echos (site web), 29 décembre 2021)

Épreuve de culture générale :

- **Débats d'idées, a-t-on oublié la règle du jeu ?** (Nicolas Journet, Sciences humaines, n°340, octobre 2021)
- **La dégradation d'œuvres d'art : une profanation politique** (Stéphane Robert, France Culture – provenant du podcast Le Billet politique, 3 novembre 2022)
- **Nantes explore son passé esclavagiste** (Florence Pagneux, La Croix, n° 42176, 30 novembre 2021)
- **Crise climatique et crise numérique, même combat** (Guilhem Fouetillou, Le Monde, 15 novembre 2021)
- **« La Russie cherche à attiser l'hostilité contre la France en Afrique »** (Pierre Sautreuil, La Croix, 10 novembre 2022)
- **« Le soutien de la Chine aux pays d'Asie centrale incarne à moyen terme une menace pour l'ensemble de la région »** (Marie Charrel, Le Monde, 20 octobre 2022)
- **J'achète donc je suis ?** (Benoît Heilbrunn, Sciences humaines, Grands dossiers n°68, novembre 2022)
- **Miser sur la société civile : l'exemple scandinave** (Bénédicte Manier, Alternatives économiques, 11 octobre 2022)
- **Mussolini est l'inventeur de ce que nous appelons aujourd'hui le populisme** (Antonio Scurati, Le Monde, 8 décembre 2022)
- **« "Cadres vides", les blessures jamais cicatrisées des musées polonais »** (Piotr Glinski, L'Opinion, 10 novembre 2022)
- **Un art neuf, la bande dessinée** (Benoît Peeters, Le Monde, 29 octobre 2022)
- **Le public pollueur, un tabou** (Michel Guerrin, Le Monde, 29 octobre 2022)
- **Et si la nature portait plainte...** (Salomé Tissolong, Sciences humaines, n°343, janvier 2022)
- **Ernaux, Benzema, Aspect : « Chacune à sa façon, ces trois gloires nationales incarnent une revanche »** (Paul Pasquali et Sylvain Pattieu, Le Monde – Site web – 30 octobre 2022)
- **Le Bundestag reconnaît l'Holodomor comme un génocide** (Th.W., Le Monde, 2 décembre 2022)